

192 B. 29 15

LA
QUESTION DE L'OR
EN BELGIQUE,

PAR

E. DE LAVELEYE.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ, RUE DE LA MADELEINE.

LA
QUESTION DE L'OR

EN BELGIQUE,

PAR

E. DE LAVELEYE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ, RUE DE LA MADELEINE.

1860.



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



900000189418

1927/R. 1128

En quoi consiste ce que l'on appelle la question monétaire en Belgique ?

Comme elle se trouve parfaitement définie dans le rapport déposé à la Chambre des Représentants, par M. le ministre des finances, le 20 août 1859, j'emprunterai les termes mêmes de ce rapport.

« En supprimant par des mesures successives le cours forcé des monnaies d'or nationales ou étrangères, la Belgique a adopté par le fait, l'argent comme seul étalon monétaire. Cet état de choses, qui a été définitivement consacré par la loi du 28 décembre 1849, n'a fait naître aucune plainte, jusqu'au moment où l'or a envahi la circulation en France. Ce changement a troublé les habitudes des deux pays limitrophes dont les moyens d'échange étaient depuis longtemps identiques et a donné lieu vers la frontière à des réclamations ayant pour objet de faire rétablir le cours légal de la monnaie d'or française. La Chambre des Représentants n'a pas accueilli ces réclamations et la législation en vigueur a été maintenue. Depuis lors des plaintes se sont fait entendre avec plus de vivacité et des pétitions émanant même de quelques autorités constituées, ont essayé de démontrer que le cours légal des pièces d'or françaises, à leur taux nominal, serait une mesure juste et nécessaire.

» D'un autre côté le frai commence à se faire sentir d'une manière sérieuse sur les pièces d'argent anciennes en circulation dans le pays, surtout depuis que les expéditions d'argent vers l'Inde ont pris un nouvel essor.

« Les pièces d'argent qui ont le moins perdu par le frai sont prises de préférence pour ces exportations et la valeur intrinsèque de celles qui restent, après des triages réitérés, a considérablement diminué. »

Ainsi donc, introduction dans le pays de la monnaie d'or française, exportation des pièces de cinq francs dont le poids est le plus fort, voilà, d'après M. le ministre des finances, les circonstances qui tendent de plus en plus à embarrasser la circulation monétaire à étalon d'argent adoptée par la Belgique.

Quelles sont les causes de cette situation évidemment préjudiciable à la facilité des échanges et quels remèdes faudrait-il y apporter, tels sont les points qu'il convient d'examiner ?

Les problèmes qui touchent aux moyens d'échange, qu'ils soient en numéraire ou en papier, sont extrêmement compliqués et ont toujours donné lieu dans tous les pays à des discussions très-confuses, parce que plusieurs éléments de ces problèmes sont indéterminés, notamment : la production probable des mines d'or et d'argent, les besoins de la circulation, l'emploi plus ou moins étendu du crédit, la balance des échanges internationaux, la confiance qu'inspire le gouvernement etc. Mais, si ce genre de questions présente de sérieuses difficultés même quand il s'agit d'un pays ayant un système monétaire qui lui est propre, ces difficultés redoublent, quand il s'agit d'un pays qui a emprunté le système monétaire d'un Etat voisin, comme c'est le cas en Belgique. Alors de nouveaux éléments d'incertitude s'introduisent dans

les recherches qu'on a à faire et dans les conclusions qu'on peut en tirer; car il est souvent très-difficile de prévoir la résolution que prendra le grand Etat dont on a emprunté le système et l'on ne doit pas oublier que les faits qui se produiront dans son sein auront des conséquences inévitables pour tous les Etats secondaires qui ont le même système monétaire. Ce qui se passe sous nos yeux est une preuve sans réplique de cette vérité. La Suisse, la Belgique et le Piémont ont le même système monétaire que la France et ces trois pays sont également envahis par l'or français, parce qu'en France l'or s'est substitué à l'argent.

Si ces causes d'incertitude sont réelles, il s'en suit qu'on ne peut s'attendre à trouver dans une étude sur la question monétaire en Belgique, des conclusions de tout point inattaquables, mais seulement des vues qui se rapprochent le plus possible de la vérité. Aussi ce que je voudrais surtout essayer de faire ici, c'est d'éclaircir certains points du débat qui me paraissent en avoir besoin et de réduire à leur juste valeur certaines exagérations qu'on a beaucoup trop prodigueres à ce sujet et dans la presse et au sein de la Chambre des Représentants.

§ I.

Examinons d'abord par suite de quelles circonstances l'or français pénètre en Belgique.

L'une des principales causes est mentionnée dans le rapport fait par M. Eudore Pirmez, au nom de la commission instituée par le département des finances.

« Pendant longtemps, dit ce rapport, notre système s'est confondu avec le système français; on s'est habitué à cette identité de monnaies; aujourd'hui encore le franc est dans les deux pays l'unité monétaire. » Quoique la Belgique refuse maintenant le cours légal à la monnaie d'or française, « il n'est pas contestable que l'ancienne équivalence des deux étalons, leur origine commune et l'identité du nom, ne soient de nature à induire les masses en erreur et à rendre plus difficile l'intelligence de la séparation complète des deux systèmes. C'est à la faveur de la confusion qu'engendre un nom identique pour deux choses radicalement différentes que l'or et le cuivre français s'introduisent dans notre pays pour une valeur supérieure à leur valeur réelle. »

L'observation faite ici par le rapport est parfaitemt fondée. C'est à la *faveur* de la confusion que fait le public entre la valeur de quatre pièces de cinq francs et celle d'une pièce d'or de vingt francs, que l'or français entre en Belgique. Il faut ajouter d'ailleurs que cette confusion est d'autant plus naturelle qu'à peu près les neuf dixièmes de nos pièces de cinq francs nous viennent de la France. Mais ce n'est point là l'unique circonstance qui amène l'infiltration de l'or français dans notre pays. Elle est favorisée par d'autres causes toutes très-actives et qu'il est bien difficile de combattre, parce qu'elles résultent soit de certaines nécessités du commerce, soit d'habitudes très fortement engrainées. Il suffira d'indiquer ici les principales.

1^o En général nous exportons en France des marchandises pour une valeur plus élevée que nous n'en importons de ce pays dans le nôtre. Il en résulte que la France doit à la Belgique un solde qu'elle est obligée de payer en numéraire. Quand donc

l'acheteur français, qui n'a pu se procurer des lettres de change, veut acquitter sa dette, il doit envoyer de l'or ou de l'argent au vendeur belge, et comme l'argent manque en France, il s'efforce de faire accepter l'or.

On soutient que le vendeur belge devrait dire à l'acheteur français : « Le change de votre or m'occasionne une perte. Je serai donc obligé d'augmenter le prix de mes marchandises du montant de cette perte. » Le vendeur ne le fait pas. Pourquoi ? Pour deux motifs :

D'abord, parce qu'il craint que, s'il augmente ses prix d'un ou de deux pourcent, l'acheteur ne s'adresse à un autre marchand plus accommodant; en second lieu, parce qu'il sait qu'il peut payer ses ouvriers en or, que ceux-ci peuvent acquitter leurs achats également en or et qu'il s'établira ainsi une petite circulation qui n'offrira aucun inconvénient aussi longtemps qu'il ne faudra pas faire de paiements en dehors du cercle où l'or est admis, cercle qui tend évidemment à s'étendre par la pression des intéressés. Pour que le vendeur belge consentît à repousser l'or de l'acheteur français il faudrait qu'il fût certain d'abord que tous les autres marchands agiront comme lui, sinon il serait, lui, la *dupe*, — ensuite qu'il ne pourra pas écouter l'or qu'il reçoit. Mais comme le prix des marchandises vendues est formé presqu'uniquement par le salaire des ouvriers, en leur payant leurs journées, il écoulera à peu près la totalité de l'or qu'il a reçu. Il n'est donc pas facile de suivre le conseil donné par certaines personnes et de repousser tout paiement en or. Il faut remarquer en outre que le marchand belge, s'il n'écoulait point l'or au pair, serait forcé de faire deux prix. Le charbon et le fer

sont cotés à tel ou tel prix : l'acheteur français se présente ; il faut lui dire et lui faire admettre que pour lui le prix est plus élevé de 1 ou de 2 p. %. Il y a là dans l'application une difficulté plus grande qu'on ne le croit au premier abord et qui tient en grande partie à la communauté du système monétaire.

En effet, cette difficulté n'existe pas au même degré dans les transactions avec les autres pays, avec l'Angleterre par exemple.— Pourquoi ? Parce que l'Angleterre et la Belgique n'ont pas le même système monétaire. — Je vends à un commerçant anglais pour 1,000 fr. de marchandises. Il veut me payer en m'envoyant 40 souverains. Avant d'accepter ce paiement je chercherai ce que vaut au cours du jour la livre sterlina et je n'accepterai le paiement que sur ce pied. La pièce d'or anglaise ne sera pour moi qu'une marchandise, parce qu'elle ne représente pas à mes yeux exactement un certain nombre de francs et qu'on n'est pas habitué à l'accepter comme telle. Pour l'or français il en est autrement. Je vends des marchandises qui valent 1,000 fr. et on me livre en paiement exactement 1,000 fr. en une monnaie qui a eu longtemps cours en Belgique, que chacun a été habitué à recevoir et qui est un multiple exact des pièces d'argent qui circulent encore dans le pays. Je serai évidemment beaucoup plus tenté d'accepter ce paiement et il me sera bien plus difficile d'admettre que 20 fr. en argent sont du numéraire, tandis que ces 20 fr. en or ne sont qu'une marchandise, vérité qui me paraîtra très simple quand il s'agira de toute autre monnaie. Voilà donc une première cause de l'infiltration de l'or. En voici une seconde.

2^e On sait la répugnance du paysan pour le billet de banque. Il préfère être payé en espèces sonnantes plutôt qu'en papier. Si donc vous lui présentez

le choix entre un billet qu'il considère comme un chiffon et qui doit pourtant valoir 20 fr. et une belle pièce d'or, il prendra l'or : il s'en suit que l'or pénétrera peu à peu dans les campagnes.

En outre, l'argent est si lourd, si incommode, qu'il le marchand de blé qui aurait pour quelques milliers de francs de paiements à faire serait obligé de faire voiturer ses écus sur une brouette, ce qui serait à la fois désagréable et dangereux. Le marchand de blé préférera donc prendre de l'or. Le marchand et le paysan ne manqueront point de s'entendre et le blé se payera en or. Ces faits qu'on peut observer chaque jour prouvent que la monnaie d'or est de beaucoup supérieure à celle d'argent pour la facilité des transactions et qu'elle est aussi supérieure en un sens au billet de banque, puisqu'elle a une valeur intrinsèque qui manque complètement au billet.

3^e L'or reçu par les fermiers arrive aux propriétaires pour leur payer la rente. — Certes, les propriétaires peuvent le refuser et il en est qui le font ; mais d'autres, considérant que le fermage est déjà bien lourd, ne veulent pas imposer une perte aux locataires surchargés : ils acceptent l'or. — A leur tour ils ont à payer des objets de consommation. Le boulanger, le boucher et les autres fournisseurs se gardent de refuser l'or ; ils craigndraient pour une bagatelle de quelques francs de perdre leurs pratiques. Le propriétaire entre dans un magasin : il achète pour 25 fr. et donne une pièce d'or et 5 fr. Le marchand qui gagne peut-être 3 ou 4 fr. ira-t-il faire quelque difficulté parce qu'il risque de perdre 7 centimes, qu'il ne perdra même pas, parce qu'à son tour il saura bien faire accepter la pièce d'or ? Et ainsi de proche en proche l'or gagne du terrain et circule et sert à accomplir les échanges.

Dans une lettre adressée à l'*Étoile belge*, (1) M. Léon Cans soutient que quiconque reçoit une pièce d'or doit se hâter de la porter chez le changeur. « C'est, dit-il, aux négociants qui se respectent à prendre l'initiative. » L'intention de M. Cans est excellente, quoique le mot soit un peu vif, seulement il ne tient pas compte d'un sentiment très-général et très-réel : l'extrême répugnance que chacun éprouve à perdre, même une bagatelle, sur le numéraire. En voyage il est souvent curieux de voir les étrangers se débattre longuement pour échapper à une perte de quelques centimes qu'ils donneront peut-être au premier mendiant qu'ils rencontreront sur leur chemin. — On aura beaucoup de peine à convaincre un négociant qu'il commet une mauvaise action en donnant en payement une pièce d'or pour la même valeur qu'il l'a reçue lui-même; d'autant plus que si chacun l'accepte au même taux, elle servira parfaitemenr à remplir sa fonction, qui est celle d'instrument des échanges.

4^e Autre cause d'infiltration. Depuis quelques années l'Europe et surtout l'Angleterre achètent en Chine du thé et de la soie pour des sommes considérables. La Chine ne prend plus en échange pour une valeur égale de marchandises européennes. Il en résulte que la balance est de beaucoup en faveur de l'Asie et qu'il faut y exporter des métaux précieux, et comme c'est l'argent que l'Asie préfère, les nouvelles du marché de Londres nous annoncent chaque semaine qu'on a exporté des quantités considérables de ce métal pour l'Inde et pour la Chine. L'argent a donc une grande tendance à s'écouler vers l'Orient.

Si le marchand gagne 3 % à faire ses payements en Chine avec de l'argent, il pourra avec avantage payer une prime ou subir une perte de 2 % pour en faire venir de Belgique.

Mais, dira-t-on, comment pourrait-il faire venir de l'argent de Belgique, puisque ce pays refuse de recevoir de l'or en échange?

La réponse à cette objection est facile à trouver. En échange de l'argent qu'il fait venir de Belgique et sur lequel il gagnera 3 % en l'expédiant en Chine, il enverra des marchandises sur lesquelles il peut faire un rabais de 2 p. c. et réaliser encore un bénéfice. Il pourra faire ainsi concurrence aux produits belges, puisqu'il livrera les marchandises anglaises à 2 % au dessous du prix courant. Cette opération ne se fera pas tout-à-fait de la manière que je l'indique. Elle s'accomplira en vertu des lois des échanges internationaux et par l'effet des variations du change. Ce n'est pas le lieu de décrire ici ces phénomènes compliqués très-bien analysés dans l'excellent ouvrage de Stuart Mill. En définitive le résultat sera celui que j'ai indiqué. Le marchand anglais fera venir l'argent et en échange il enverra des marchandises (1), et l'or tendra à prendre la place de l'argent exporté, dans une circulation devenue insuffisante. Toutefois il est une circonstance qui empêche, en certaine mesure, l'exportation de l'argent belge. La balance de notre commerce général avec l'étranger nous est favorable et, il en résulte qu'on nous

(1) Depuis trois ans seulement l'Angleterre exporte plus en Belgique que la Belgique n'exporte en Angleterre. Est-ce parce que les anglais payent en marchandises l'argent qu'ils nous achètent ?

doit un solde en numéraire. Mais s'il arrivait que par suite d'importations extraordinaires, nous missions le change contre nous, il est probable que nous perdrions la plus grande partie du numéraire d'argent qui nous reste. Notre circulation déjà bien réduite est, il faut le dire, à la merci d'une variation dans le change.

D'après ce qui précède, on voit que les causes qui font pénétrer l'or en Belgique ne sont pas aussi restreintes que le donnent à croire les documents publiés par les soins du gouvernement. D'après ceux-ci il faudrait chercher l'origine de la crise monétaire dans l'ignorance économique des commerçants, dans les spéculations de certains banquiers et dans l'esprit de lucre de certaines personnes qui « ayant obtenu un avantage essayent de faire retomber la charge sur un tiers qui n'en peut mais. » Dès qu'on voit se produire quelque grande perturbation dans les échanges ou dans les moyens d'échange on peut être certain qu'à des faits généraux il y a des causes générales. La spéculation peut profiter de ces grands mouvements qui se manifestent dans le monde économique, mais elle est impuissante à les faire naître. Ne jetons donc pas un blâme inutile et peu mérité sur une catégorie très-nombreuse de personnes dont les unes cherchent à réaliser un légitime bénéfice et les autres à éviter des pertes souvent renouvelées. Tâchons plutôt d'étudier les lois qui régissent les faits économiques et d'en bien saisir les résultats.

§ II.

Nous avons vu en quoi consiste en Belgique la question monétaire et quelles sont les causes qui y

ont donné lieu. Voyons maintenant quels inconvénients présente l'état actuel de notre circulation.

Ici nous nous trouvons en présence de singulières exagérations, qui portent non sur des inconvénients réels, mais sur des dangers imaginaires ; et chose digne d'être notée, ceux qui s'y laissent aller, ce ne sont point les personnes engagées dans la pratique des affaires, mais celles qui ont étudié le problème au point de vue scientifique.

C'est ainsi que les *Documents officiels* nous disent que l'invasion de l'or dans le pays lui ferait « courir des dangers dont nul ne saurait calculer dès à présent l'étendue. » (1). Ne semble-t-il pas que la ruine générale de la nation et des citoyens doive être la suite inévitable de l'entrée de l'or dans notre circulation monétaire ?

Il faut que ces craintes chimériques exercent un empire bien puissant sur les imaginations, pour qu'un homme qui paraît avoir étudié la question puisse se figurer que : « si les arrivages de la Californie et de l'Australie continuent, la fortune publique qui se compose de l'agglomération de toutes les fortunes particulières diminuera en raison de l'invasion de notre pays par les monnaies d'or. » (2). Comme cette croyance paraît assez répandue, je pense qu'il n'est pas inutile de montrer ce qu'elle a d'erroné. Il est à remarquer que cette opinion est précisément l'inverse de celle qui avait généralement cours dans les siècles précédents. Loin de supposer qu'un pays est d'autant plus pauvre qu'il a plus d'or, on croyait au contraire qu'il est d'autant plus riche

(1) Rapport de M. Kreglinger.

(2) V. Lettre à l'*Etoile belge*, 2 juillet 1859.

qu'il possède plus de métaux précieux. De ces deux erreurs je pense que la première s'éloigne encore plus de la vérité que la seconde.

Si l'opinion exposée plus haut était juste, l'Angleterre devrait être un pays bien misérable. « La fortune publique, c'est-à-dire, toutes les fortunes particulières » devraient y avoir singulièrement à souffrir de cette formidable inondation d'or qui se dirige sans cesse vers les bords de la Tamise, par deux torrents venus l'un de l'Orient, l'autre de l'Occident, l'un de l'Australie, l'autre de la Californie. Pourtant, chose singulière, non seulement les commerçants, mais même les industriels, se réjouissent de l'arrivée des navires qui apportent le précieux métal, et quand par hasard il s'écoule trop vite hors du pays, ils s'inquiètent, ils s'effrayent, ils interrogent avec anxiété l'horizon pour voir s'il n'apparaît point quelque clipper chargé d'or. Les correspondances financières de Londres nous apportent chaque semaine l'écho de ces pathétiques alternatives de satisfaction et d'inquiétude. Si l'opinion de M. Cans était vraie, il faudrait en conclure que tous ces hommes d'affaires sont en proie à une bien étrange hallucination, hallucination qui sévit sur tous les grands marchés européens et même au-delà de l'Atlantique, sur les marchés américains, où elle est même plus forte que partout ailleurs. Nous reviendrons sur ce phénomène auquel les économistes n'ont point, me semble-t-il, prêté assez d'attention. Il suffit de remarquer ici que les faits contredisent manifestement la théorie de M. Cans. Du reste, en y refléchissant on comprendra bientôt qu'elle ne peut être vraie.

Qu'arriverait-il si la quantité d'or était tout à coup doublée? Il en résulterait que probablement l'or perdrait une très-grande partie de sa valeur. Mais « la

fortune publique, l'agglomération des fortunes particulières » en subirait-elle quelque dépréciation? En aucune façon, sauf le capital monétaire. Comme chacun le sait, la fortune du pays se compose de ses terres, de ses machines, de ses mines, de ses chemins, de ses provisions, de ses aptitudes etc., et le numéraire n'en forme qu'une fraction relativement très-minime. La richesse nationale serait après l'inondation de l'or, ce qu'elle était auparavant. Seulement on échangerait toute chose contre une plus grande quantité de ce métal précieux, et les fortunes seraient estimées nominalement à un chiffre plus élevé. Les créanciers perdraient, mais les débiteurs profiteraient d'une somme égale. La richesse générale ne serait donc pas diminuée par cette variation dans la quantité et dans la valeur de l'or. Ce point est développé dans tous les traités d'Économie politique. Je citerai seulement ce que dit à ce sujet M. Michel Chevalier, parce qu'on fait souvent intervenir son autorité dans ce débat. « Il est si peu vrai, dit cet auteur, que la richesse d'une société soit subordonnée à la quantité qui s'y trouve de métaux précieux monnayés ou propres à monnayer, qu'au contraire, on en fait la remarque, la quantité de monnaie pourrait changer considérablement, sans que la richesse de la société éprouvât un changement analogue et jusqu'à un certain point, un changement quelconque. Supposez que, à un instant donné, toutes autres choses restant les mêmes, il y ait tout d'un coup en France, en Angleterre, partout deux pièces d'argent de 5 francs ou deux pièces d'or d'un souverain, ou deux piastres au lieu d'une. A partir du même instant, dans toutes les opérations d'achat et de vente, en vertu de la loi qui règle la valeur par le rapport de l'offre à la demande,

deux pièces figureront au lieu d'une... Deux grammes d'or ou d'argent monnayés, feraient tout juste l'office que remplissait un gramme auparavant, sans que par suite de ce remplacement rien souffrit dans les échanges, ni dans les satisfactions dont le désir ou le besoin motive ceux-ci. » (DE LA MONNAIE, Sect. X, Chap. I.)

C'est donc une crainte chimérique de croire que l'invasion de l'or, quelque énorme qu'on la suppose, puisse déprécier la fortune publique, la richesse nationale.

La seule partie de la richesse publique qui subirait une certaine dépréciation ce serait celle, relativement minime, qui constitue le capital monétaire de la nation actuellement.

En évaluant ce capital à 200 millions pour la Belgique et en admettant que l'or baissât de 5 % au bout d'un certain temps, il y aurait de ce chef une perte de 10 millions ; mais il faut remarquer que cette perte se répartirait sur un très-grand nombre d'années et sur un très-grand nombre de personnes. Je dis sur un très-grand nombre d'années, car comme nous le verrons, bien des pays manquent encore de numéraire et l'extension croissante des affaires en réclame aussi une quantité de plus en plus considérable. En tenant compte de ces circonstances et en se rappelant combien la baisse des métaux précieux a été lente après la découverte de l'Amérique, on irait bien au-delà de la probabilité certes en admettant que l'or puisse en 20 ans perdre 5 % de sa valeur actuelle. Ce serait donc pour la Belgique une perte annuelle d'un demi million de francs, soit à peu près 12 centimes par tête.

En compensation, on aurait les avantages considérables que nous développerons plus loin : ceux de

se servir d'une monnaie plus commode et plus favorable aux échanges, d'avoir le même étalon que les grandes nations commerciales, de conserver le même système monétaire que le pays voisin avec qui nous faisons le plus d'affaires et d'avoir surtout une circulation moins sujette aux crises que ne l'est une circulation composée de beaucoup de billets et d'une quantité insuffisante de monnaie d'argent.

Quelques personnes supposent que l'or perdant actuellement 1 1/4 p. c., son invasion dans le pays devrait nous occasionner immédiatement une perte de 2,500,000 francs. Mais c'est là, me semble-t-il, une erreur, car si l'or remplace l'argent, soit par le fait des particuliers, soit par le fait du gouvernement, l'argent ne s'exportera que moyennant la prime supposée de 1 1/4. Si par exemple l'Etat vendait nos 200 millions d'argent sur le marché de Londres, il en obtiendrait 202,500,000 fr. et il n'y aurait de ce chef aucune perte. Si le commerce libre exportait l'argent, le résultat serait le même.

Il n'y aurait de perte à craindre que pour l'avenir et, ainsi que nous l'avons indiqué, cette perte, se répartissant sur un grand nombre de personnes et sur un grand nombre d'années, ne se ferait sentir en aucune manière.

III.

Ainsi donc, ce que l'on appelle un peu emphatiquement « l'invasion de l'or » ne présente pour le pays aucun danger réel, ni aucune chance de pertes sérieuses, mais elle offre, dans l'état actuel de la législation, des inconvénients très-graves, sur lesquels les hommes de théorie ferment volontiers les yeux, mais que ne peuvent manquer de signaler ceux qui en pâtissent. Voici ce que contenait à ce sujet un

rapport lu au sein du Conseil provincial de la Flandre Occidentale dans la session de cette année(1859) : « On ne peut se dissimuler, messieurs, que le refus d'admettre l'or français dans les caisses publiques, n'apporte dans les relations commerciales une perturbation qui tourne tout entière au détriment du petit commerce et de l'agriculture, auxquels ils est impossible de ne pas le recevoir, tandis qu'on le leur refuse à eux, si ce n'est avec une perte assez forte qui varie de 1 à $2\frac{1}{2}$ p. c. Or cette situation tend à s'aggraver chaque jour et malgré l'espèce d'ostracisme dont on veut frapper l'or , il s'infiltre de plus en plus dans le pays, ce qui s'explique, d'une part par la rareté de la monnaie d'argent qu'on continue à exporter vers d'autres coîtrées, et d'un autre côté, par l'augmentation incessante de nos transactions avec l'étranger. »

Ecouteons maintenant comment s'expriment des hommes, qui ne sont ni des banquiers qui font venir de l'or de Paris, ni des commerçants de la frontière qui veulent augmenter leur bénéfice aux dépens du reste du pays.

Voici un passage d'une pétition adressée naguère au ministre des finances par le *Cercle commercial*, de la ville de Gand :

« Il résulte des inconvénients si sérieux de la démonétisation de l'or français, jointe à l'absence d'une monnaie d'or nationale que le Cercle commercial et industriel de Gand croit devoir appuyer, par l'organe d'une commission spéciale qu'il a nommée dans ce but, les réclamations qui s'élèvent contre cette situation si gênante et si onéreuse pour les transactions commerciales dans les Flandres, non moins que dans les autres parties du pays.

« L'importance et la multiplicité de nos relations

avec la France sont telles, monsieur le ministre, qu'il est impossible de songer à exclure de la circulation en Belgique la monnaie française. Le gouvernement des Pays-Bas n'y a jamais réussi avant 1830 pour la monnaie d'argent; le gouvernement belge n'y réussirait pas mieux pour la monnaie d'or, la plus abondante aujourd'hui.

« Mais l'or français qui n'a pas cours légalement, ne circule en Belgique que sous une dépréciation dont les incertitudes et les écarts sont pour le commerce une source d'entraves, de pertes et de froissements. Il n'y a pas de commerçant qui ne se ressente de cet état de choses et les détaillants, si dignes de la sollicitude du gouvernement, en souffrent peut-être le plus. »

Cette pétition indique très-nettement la nature des inconvénients qui résultent de l'état actuel de la circulation monétaire. En effet, l'or a pénétré en très-grande abondance dans le pays. Il y a peu de jours, M. le ministre des finances, tout en défendant le système actuel, déclarait qu'il ne portait dans sa bourse que de l'or, parce que cette monnaie est beaucoup plus commode. L'or sert déjà d'intermédiaire à une notable partie des échanges qui s'opèrent en Belgique. Mais, comme l'a très-bien remarqué M. Pirmez, dans son rapport, « la circulation d'un pays n'a qu'une certaine capacité; les nouveaux éléments qu'on y introduit chassent ceux qui s'y trouvent. L'or remplace donc l'argent qui est notre monnaie légale. » Il doit en résulter nécessairement que la quantité de monnaie d'argent est insuffisante pour opérer la somme des échanges qui ne se font qu'au moyen du numéraire et non au moyen du crédit. Le pays n'a donc pour opérer ses payements en numéraire que de l'argent en quantité insuf-

fisante et de la monnaie qui n'a pas cours légal et dont la valeur varie suivant le change. M. le ministre des finances connaissant cette situation, engage les commerçants à faire comme lui, c'est à dire à se servir de l'or, mais en ne le faisant recevoir que pour sa valeur. Le conseil semble fort juste; malheureusement quand on veut l'appliquer, il donne lieu à des difficultés si grandes, qu'elles occasionnent ces plaintes incessantes qui appellent à chaque instant l'attention de la Chambre. Il suffit d'y réfléchir un instant pour comprendre que l'avis émis par l'honorable M. Frère ne peut être suivi (1) et que les plaintes des commerçants sont parfaitement fondées.

En effet quelles sont les qualités les plus indispensables que doit avoir toute monnaie pour servir d'intermédiaire aux échanges ? C'est d'abord d'être reçue par tout le monde, de façon qu'elle puisse opérer tous les payements; c'est en second lieu, de ne point varier de valeur d'une manière brusque et inattendue. Ces deux qualités, qu'on ne s'y trompe pas, sont plus essentielles pour la monnaie que celle d'avoir une valeur intrinsèque égale à la valeur nominale, quoique les *Documens officiels* n'insistent guère que sur ce dernier point. Ce qui le prouve, c'est que le papier-mon-

(1) M. Frère me paraît avoir partagé ici une opinion de Mirabeau combattue avec raison par M. M. Chevalier dans les termes suivants : « L'or devait donc circuler dans le public comme un lingot, dont la matière varie de prix, tout comme l'argent circule entre le public et la Banque d'Angleterre. Dans la pensée de Mirabeau, la circulation de l'or devait de cette manière être facile : il se méprenait : *du moment que la valeur attachée à un morceau de métal n'est pas réglée dans le dernier détail, la circulation publique en est laborieuse dans les transactions communes.* » LA MONNAIE, Sect. IV. Ch. 3. — Le public ne peut donc se servir de l'or au taux variable du jour, ainsi que le veut M. Frère, qu'au prix de graves embarras.

naie non remboursable mais ayant cours forcé, s'il est émis avec mesure, fait parfaitement l'office d'intermédiaire des échanges, non à cause de sa valeur intrinsèque, mais parce que sa valeur est fixe et qu'il est accepté dans tous les payements. C'est ainsi encore, que le papier de l'ancienne banque de dépôt d'Amsterdam était préféré au numéraire, parce que sa valeur était fixe, tandis que celle du numéraire ne l'était pas. Mais l'or, dans les conditions où il circule en Belgique en ce moment, ne réunit point les qualités essentielles de toute monnaie : sa valeur est très variable et il n'est point reçu en tous payements. On comprend facilement les difficultés sans nombre qui en résultent. Ainsi, par exemple, un négociant reçoit aujourd'hui un payement en or au taux du jour : huit jours après, quand, à son tour, il doit acquitter une traite, l'or a baissé de prix : il doit nécessairement subir de ce chef une perte qu'il n'a pu prévoir et qu'il n'a pu, par conséquent, faire entrer dans le calcul de son opération. Une dépréciation lente, mais régulière de l'or, est un inconvenienc insignifiant pour les transactions, car pour celles à bref délai la perte est trop minime pour qu'on en tienne compte et pour celles à long terme, il est facile d'obvier à une baisse prévue du numéraire par les stipulations mêmes du contrat. Je prête une somme en or qui ne me sera restituée que dans dix ans : comme je prévois que l'or baissera pendant ce temps, je stipule un intérêt annuel un peu plus élevé, afin de m'indemniser de ce qu'aura perdu le capital à l'époque du remboursement et ainsi aucune transaction n'est entravée. Mais comment éviter une perte dans les marchés que je fais chaque jour, s'il m'est impossible de prévoir ce que vaudra la monnaie que j'aurai à recevoir ou à livrer. Il entre alors dans toute opération un élément d'incerti-

tude qui doit extrêmement gêner l'industriel et le commerçant, — on peut sur ce point s'en rapporter à leur témoignage.

Puisque les *Documents officiels* montrent une si grande déférence pour les maximes de la science économique, ils auraient dû remarquer que la fixité de valeur, que cette science exige surtout dans la monnaie, est celle qui l'empêche de varier brusquement et rapidement. J'insiste sur ce point parce que je le crois important et qu'il nous servira plus tard à en éclaircir d'autres.

Suivant M. Michel Chevalier, il faut que la monnaie soit, autant que possible, à l'abri des variations de valeur, notamment de tout changement brusque. Suivant Blanqui, « la qualité essentielle d'une monnaie, est qu'elle conserve sa valeur depuis l'instant où on la reçoit jusqu'à celui où on la donne; autrement on ne recevrait plus, en échangeant ce qu'on vend contre ce qu'on achète, une marchandise égale à celle qu'on aurait livrée. »

J.-B. Say s'était exprimé à peu près dans les mêmes termes : « La qualité qu'on désire essentiellement dans la monnaie, c'est qu'elle conserve sa valeur depuis l'instant où on la reçoit, jusqu'à celui où on la donne. »

Ainsi la variabilité brusque et irrégulière, et non la variabilité lente et prévue de la valeur, voilà le principal défaut que puisse avoir une monnaie. C'est précisément celui qu'on rencontre dans l'or circulant, comme le veut M. le ministre des finances, à l'état de marchandise et subissant toutes les variations du change.

Est-il nécessaire d'insister, pour montrer les inconvénients qui résultent de ce que la monnaie d'or n'est pas reçue en tout paiement? Ils sont évidents. J'accepte

aujourd'hui de l'or de mes débiteurs, mais si demain je veux payer mes créanciers, ils peuvent refuser le numéraire que je leur présente. De même, si j'ai un versement à faire dans les caisses de l'Etat, je devrai à tout prix me procurer de l'argent. Pour que la monnaie remplisse utilement son office d'intermédiaire des échanges, il faut qu'elle puisse accomplir régulièrement le tour entier de la circulation, sinon c'est un instrument imparfait qui ne répond plus au but pour lequel il a été créé.

Ainsi donc l'emploi de l'or dans les transactions à l'état de marchandise et sans cours légal offre des inconvénients nombreux et de nature à gêner gravement toute opération de vente ou d'achat. Mais, dira-t-on, qu'on refuse l'or et on échappera à tous ces inconvénients.

En pratique le conseil est à peu près sans valeur. En effet, d'après l'aveu même de la Commission, « *notre numéraire d'argent chassé par l'or, est aujourd'hui en quantité déjà insuffisante.* » Done, vouloir que le pays opère tous ses échanges au moyen d'un numéraire insuffisant, c'est vouloir qu'on transporte 100,000 kilos de marchandises sur dix wagons qui n'en peuvent contenir que 5,000 chacun, en un mot, c'est vouloir l'impossible.

Mais, insiste-t-on, si tout le monde était d'accord pour refuser l'or, il n'entrerait pas dans le pays et on aurait bientôt dès lors assez d'argent. Cette dernière conséquence est très douteuse, comme nous le verrons plus loin. Admettons néanmoins qu'elle soit vraie, encore faudrait-il que la nation entière agit comme un seul homme et repoussât inexorablement l'or.

Mais comment espérer une pareille unanimité d'action, quand on voit M. le ministre des finances lui-même, cet adversaire si convaincu de l'or, pro-

clamer tout haut qu'il ne porte sur lui que de la monnaie d'or, parce qu'elle est plus commode. Il est probable que beaucoup d'autres citoyens pensent et agissent comme l'honorable M. Frère et favorisent ainsi « l'invasion de l'or. »

En présence de ces faits incontestables ne se laisse-t-on pas aller à considérer les choses d'une manière bien superficielle, quand on taxe d'ignorance les négociants et les industriels qui se plaignent d'une situation dont ils éprouvent chaque jour les inévitables inconvénients et dont ils ne sont point la cause? Ne pourraient-ils point répondre à M. le ministre des finances :

L'or entre dans le pays soit pour sa valeur nominale, soit pour sa valeur réelle : dans le premier cas, il chasse de la circulation 20 francs, dans le second cas, 19,93 fr. d'argent; car, comme le dit très-bien M. Pirmez, « la circulation d'un pays, n'ayant qu'une certaine capacité, les éléments nouveaux qu'on y introduit chassent ceux qui s'y trouvent. » Il en résulte que le numéraire d'argent devient insuffisant. Nous devons donc forcément nous servir de la monnaie d'or. Mais cette monnaie, étant sujette à des variations continues et irrégulières et ne pouvant servir en tout payement, est un instrument d'échange très-imparfait. (1). C'est donc en suivant vos conseils que nous souffrons de tous les embarras dont nous nous plaignons. Il est possible que nous soyons très-

(1) Ce besoin d'un instrument d'échange d'une valeur fixe est tel que l'on voit se multiplier de plus en plus, affirme M. Malou, les traites stipulées payables en or au pair. Rien de plus naturel : dites à quelqu'un que l'or baissera de 5 % en 10 ans: il ne s'en inquiètera guère. Mais dites-lui que la pièce de 20 fr. variera de 40 centimes du jour au lendemain et il répondra que, s'il doit s'en servir, cela est intolérable.

ignorants en économie politique. Mais quand nous serions aussi savants que M. Michel Chevalier ou que les rédacteurs du *Journal des Économistes*, toute notre science ne diminuerait en rien la gêne que nous éprouvons dans nos transactions et les tiraillements auxquels donnent lieu chaque vente et chaque achat.

IV.

Nous avons essayé de montrer les inconvénients qui résultent de l'état actuel de notre circulation monétaire. Nous croyons avoir prouvé clairement que cette situation fâcheuse, que les *Documents officiels* n'hésitent pas à qualifier de « crise », ne résulte point de l'ignorance des masses ou de l'esprit de lucre et de spéculation de quelques habiles, mais de causes très-générales et très-fortes, et qu'en suivant les avis du gouvernement, loin de mettre fin à la crise, on la perpétuerait et la généraliserait de plus en plus.

Après avoir constaté avec autant d'exactitude que possible la gravité du mal et les circonstances qui l'ont amené, il faut examiner les remèdes qui ont été proposés. — Commençons cet examen par les conclusions auxquelles est arrivée la Commission instituée par M. le ministre des finances. Pour qu'on puisse mieux en saisir l'ensemble, j'emprunterai le résumé qui en a été fait récemment, à un travail publié au sujet de la question monétaire :

Pièce de 5 francs. 1^o La pièce de 5 francs sera la seule monnaie dont l'acceptation sera indéfiniment obligatoire dans les payements.

2^o Nul ne sera tenu de recevoir une pièce de 5 francs qui a perdu plus d'un décigramme (1/10000 de kilogramme) de son poids.

3^o En conséquence la Banque nationale coupera en deux

toutes les pièces qui ont perdu plus d'un décigramme de leur poids (1).

4^o Le propriétaire d'une pièce trop légère offerte à la Banque ne pourra la reprendre ; la pièce sera coupée ; mais le propriétaire aura l'option de retirer les morceaux, ou de les laisser à la Banque en supportant, en ce dernier cas, la différence entre leur valeur nominale et leur valeur d'après le change de la monnaie. En d'autres termes, le porteur perdra en proportion de la différence de poids.

5^o Pendant quelque temps et à titre de mesure transitoire, les frais de fabrication ne seront pas à la charge du propriétaire des pièces coupées ; elles seront remonnayées aux frais de l'Etat.

Monnaies divisionnaires. 1^o L'Etat fabriquera et aura seul le droit de fabriquer des pièces de 2 francs, d'un franc et de 50 centimes, au poids déterminé par la loi en vigneur mais en abaissant le titre 900/1000 à 850/1000 d'argent fin, c'est-à-dire avec une différence, à son profit, de 5 1/2 p. c.

2^o Nul ne sera tenu d'accepter dans un paiement plus de 50 francs de ces monnaies.

3^o Chacun pourra échanger au pair ces monnaies divisionnaires, contre des pièces de 5 francs, aux caisses que l'Etat désignera pour cet échange.

4^o Les pièces belges de 2 francs, d'un franc et de 50 centimes en circulation seront ultérieurement démonétisées et retirées.

Monnaies de billon. 1^o En remplacement des pièces de 20, de 10 et de 5 centimes, qui seront démonétisées et successivement retirées, l'Etat fabriquera et aura seul le droit de fabriquer des pièces à base de nickel et de cuivre, du poids de 6 grammes pour la pièce de 20 centimes, de 4 grammes pour celle de 10, et de 2 1/2 pour celle de 5 centimes.

2^o Nul ne sera tenu d'accepter dans un paiement plus de 5 francs de ces monnaies de billon.

(1). M. Malou oublie de mentionner ici que la Banque devrait avoir dans son encaisse que des pièces droites de poids, sous peine de la confiscation des pièces dont l'usure excéderait la tolérance légale. V. LA QUESTION MONÉTAIRE.

3^o Chacun pourra échanger en tout temps, au pair, aux caisses que l'Etat désignera, ces monnaies de billon contre des monnaies d'argent.

Lorsqu'on étudie ces propositions, après avoir parcouru le rapport de M. le ministre des finances déposé à la Chambre des représentants le 20 août 1839 et le rapport de M. Pirmez, on ne peut se défendre de quelque surprise ; car ces propositions paraissent être en contradiction complète avec ce que sembleraient exiger les faits constatés dans ces deux rapports. En effet, M. le ministre des finances remarque « que les pièces de cinq francs qui ont le moins perdu par le frai sont prises de préférence pour les expéditions à l'étranger. » Et dit M. Pirmez : « Nous sommes destinés, à avoir le rebut du numéraire d'argent de la France. Les pièces usées remplaceront nécessairement les pièces nationales qui subsistent encore et qui s'approchent le plus de la vérité pondérale : *elles empêcheront, à plus forte raison, des pièces nouvellement frappées de venir améliorer ce qui est. Celles-ci seraient au sortir du balancier recherchées par les spéculateurs, qui, substituant en France l'or aux pièces amoindries par le frai qui y circulent, viendraient substituer ces dernières à nos pièces neuves.* »

Ainsi, suivant MM. Frère et Pirmez, on recherche les pièces les moins usées pour les exporter et afin de les trouver on se livre à un triage plus ou moins long et coûteux, et néanmoins la majorité de la Commission propose de frapper des pièces neuves aux frais de ceux qui en présentent d'usées et de confisquer dans les caves de la Banque toutes celles qui n'auraient pas le poids légal. M. Pirmez indique lui-même ce qui arriverait, si l'on appliquait ce système.

Les pièces neuves « seraient recherchées au sortir du balancier par les spéculateurs » qui les exporteraient à l'étranger. Il semble donc que les mesures proposées par la Commission auraient pour effet inévitable de hâter et de faciliter l'exportation de l'argent qu'on veut, au contraire, prévenir. Le *Moniteur des Intérêts matériels* décrit dans les termes suivants, (numéro du 9 nov. 1859) quelles seraient les conséquences probables de ces mesures :

« On sait que l'on trie les pièces de cinq francs et que celles qui sont droites de poids jouissent d'une prime d'exportation ; mais, par suite de triages successifs, les bonnes pièces sont en minorité, et il faut opérer sur une grande quantité de pièces pour en obtenir un certain nombre suffisamment pesantes ; c'est là une difficulté assez grande, qui entrave le commerce des marchands de métaux précieux et le ralentit considérablement.

» Supposons maintenant que l'on adopte les expédients proposés par la commission monétaire pour épurer la circulation, c'est-à-dire que l'on saisisse et coupe les pièces trop légères pour les remplacer, aux frais des particuliers, par de nouvelles pièces et que l'on confisque à la Banque nationale toutes celles qui seront trop légères. Il est clair que des moyens aussi énergiques, si l'on parvient à les mettre en pratique, auront pour résultat de garnir les caves de la Banque nationale de pièces droites de poids et d'aloï sans aucun mélange de pièces usées.

» Si l'on fait maintenant attention que, d'après ses statuts, la Banque nationale est tenue de rembourser ses billets à vue, on conviendra que le commerce des marchands de métaux précieux sera devenu excessivement facile et fructueux. Il leur suffira de se présenter au guichet de la Banque avec un certain nombre de billets de 1,000 francs pour obtenir en échange pareil nombre de sacs de 1,000 francs en pièces toutes triées, sur lesquelles ils réaliseront la prime en les exportant.

» Comme ce commerce sera d'autant plus lucratif qu'il sera conduit sur une plus vaste échelle, on peut être certain qu'il

marchiera rapidement jusqu'à épuisement, non-seulement de la réserve métallique, mais des billets en circulation, car la Banque est obligée de rembourser tous ses billets, à moins d'avoir recours à la déplorable mesure du cours forcé.

» La commission n'avait sans doute pas pensé à cette conséquence, et nous appelons son attention toute spéciale sur ce point. »

Le *Moniteur des Intérêts matériels* se donne une peine inutile en appelant l'attention de la Commission sur une conséquence qui, croit-il, aurait échappé à celle-ci. Elle avait si bien prévu ce résultat, que M. Pirmez le décrit très-exactement, ainsi que nous l'avons fait voir en citant les termes mêmes qu'il emploie.

Comment donc expliquer que la Commission, sachant très-bien que toutes les pièces neuves seront immédiatement exportées, propose cependant d'en battre de semblables en saisissant ou en coupant toutes celles qui n'ont pas le poids voulu? Voici, semble-t-il, l'explication de cette contradiction apparente et le raisonnement qu'a fait la Commission. On coupe les pièces trop légères : elles sont donc ou transformées en lingots ou remonnayées en pièces droites de poids. Ces lingots ou ces pièces sont exportées ; mais cette exportation fera un vide dans la circulation, ce vide attire de France d'autres pièces qui étant aussi coupées finissent par être exportées et ainsi de suite jusqu'à épuisement du grand réservoir français. Alors, comme les pièces de cinq francs nous sont indispensables, elles nous resteront, car « la fabrication de la monnaie est libre et avec la liberté on ne manque jamais longtemps d'une chose utile et surtout d'une chose nécessaire. S'il y a absence de monnaie, il y aura intérêt à la fabriquer et par conséquent on en fabriquera. » « On ne peut concevoir non

plus que l'on ait frappé des pièces qu'il y aurait immédiatement avantage à refondre. L'intérêt qui a porté à la fabrication doit, à plus forte raison, empêcher la refonte.⁽¹⁾ Ainsi donc dans l'opinion de la Commission, à force de couper des pièces de cinq francs et de provoquer ainsi l'exportation de l'argent, il arrivera un moment où le besoin de numéraire sera tellement intense qu'on sera obligé de faire battre des pièces de cinq francs et où par conséquent nul n'aura intérêt à les remettre au creuset.

Je n'insisterai pas beaucoup sur le côté pratique du système de la Commission. M. J. Malou a fait voir toutes les difficultés que ces mesures rencontreraient dans l'exécution. Il soutient qu'il ne serait pas très-juste de faire supporter aux derniers détenteurs des pièces usées toute la perte de l'usure dont ils sont loin d'être les auteurs. M. Malou est sur ce point d'accord avec J.-B. Say, avec le plupart des économistes et même avec M. M. Chevalier, qui trouve que l'équité voudrait que « les gouvernements, en qui se personifie le public en masse, supportassent cette perte. » Quand un pays a sa monnaie à lui et que la refonte des pièces usées n'atteint que celle-là on peut répondre à M. Malou qu'il y a en effet une légère injustice à faire subir la perte de la refonte au dernier détenteur, mais que cette injustice est de la nature de celles qui sont plus ou moins inévitables dans les transactions humaines et qu'on rencontre notamment dans la répartition de presque tous les impôts ; et, eu égard à cette considération, il semble qu'on

(1) Cette conséquence *a fortiori* est loin d'être juste. Le débiteur peut être forcé de battre à tout prix de la monnaie que le créancier aura intérêt à exporter.

pourrait passer outre, comme on l'a fait dans d'autres pays. Mais en Belgique le cas est bien différent. En effet, il s'agirait de remonnaier aux dépens des détenteurs belges, non-seulement les pièces belges usées, non seulement même les pièces françaises usées qui circulent en Belgique et qui forment presque les neuf dixièmes de la circulation totale, mais encore à peu près toutes les pièces usées qui circulent en France et qui viendraient en Belgique, M. Pirmez l'affirme, remplir successivement le vide produit par la démonétisation et l'exportation. — Dans ces conditions les mesures proposées par la Commission donneraient lieu, non à l'une de ces injustices légères qui sont presque inévitables, mais à une iniquité grave, toute gratuite, et par conséquent intolérable.

Avant qu'on ne puisse en arriver à posséder une circulation parfaitement épurée, surtout avant qu'on ne touche à l'heureux instant où le besoin de pièces de cinq francs sera si grand, que les particuliers en feront frapper et que les spéculateurs n'auront plus intérêt à les refondre, on aura infligé au pays un tel dommage et de si grands embarras, que mieux vaudrait, sans comparaison, abandonner à l'instant le système monétaire actuel et en adopter un autre. On suppose qu'il reste encore en circulation, tant en France qu'en Belgique, à peu près pour un milliard de pièces de cinq francs. D'après la Commission, 9/10 de ces pièces n'ont pas le poids voulu et perdent au moins 4 fr. par mille francs. Pour remonnaier les 900 millions représentés par des pièces usées, et pour frapper des pièces destinées presque en totalité à l'exportation, il en coûterait donc au public belge 3,200,000 fr. Mais qu'est cette perte, toute notable qu'elle paraisse, en comparaison des

désagréments qui résulteraient de la saisie de 180 millions de pièces usées et partant des 180 millions de vexations qu'on devrait faire subir aux particuliers pendant un nombre d'années dont il est difficile de prévoir le terme. Il me semble peu probable qu'aucun gouvernement veuille affronter l'impopularité qui résulterait de l'application d'une mesure semblable.

Mais, toutes ces difficultés franchies et ces embarras surmontés, supposons qu'on soit arrivé à cet instant si vivement désiré, où les écus de cinq francs sont tellement rares que les particuliers soient obligés d'en faire battre, quelle sera alors la situation ? Ce sera évidemment une situation très-difficile pour un pays industriel et commerçant. Car quand il y a insuffisance de numéraire, quand l'intermédiaire des échanges est trop peu abondant, il y a crise monétaire. Ce ne sera donc, dans l'opinion même de la Commission, que sous la pression de l'insuffisance sentie de l'intermédiaire des échanges et pour échapper à une crise monétaire, que les particuliers feront frapper des pièces de cinq francs. Mais à peine deviendront-elles abondantes, qu'immédiatement la prime qui les fait exporter maintenant, recommandera à favoriser l'exportation et l'on se retrouvera de nouveau, sinon en pleine crise monétaire, du moins assez près de la voir éclater pour que les transactions en soient notablement gênées.

Si la Commission ne s'est pas préoccupée, autant du moins qu'il le fallait, des difficultés de toute nature que soulevaient ses conclusions, cela provient, me semble-t-il, de ce qu'elle s'est appuyée avec confiance sur deux propositions qu'on retrouve fréquemment, il est vrai, chez beaucoup d'économistes, mais qui pourtant sont loin d'être rigoureusement vraies.

L'Economie politique, comme les autres sciences qui ont pour objet le réel et non l'abstrait, renferme un grand nombre de maximes qui sont d'une vérité absolue dans certaines circonstances, mais qui cessent d'être vraies dès que l'une ou l'autre de ces circonstances vient à manquer. Ceux donc qui prennent ces maximes pour base et qui veulent y appuyer une série de déductions, comme sur des axiomes mathématiques, arrivent souvent à des résultats entièrement erronés.

V.

Les deux propositions économiques dans lesquelles la Commission a mis trop de confiance et qui forment le fondement de ses conclusions sont celles-ci :

- 1^e Avec la liberté on ne peut manquer de numéraire, car le numéraire est utile et indispensable.
- 2^e Loin que l'abondance du numéraire soit une chose désirable, elle est plutôt funeste.

1^e A en croire les *Documents officiels*, «dans un pays où il n'existe qu'un seul étalon monétaire, où la monnaie n'est frappée et admise qu'à sa valeur réelle et où le papier de circulation est convertible en monnaie à la première demande du détenteur, il est matériellement impossible que l'exportation du numéraire puisse s'étendre au point d'offrir une apparence de danger. »

Cette proposition ainsi formulée est loin d'être exacte. Et d'abord elle est démentie par les faits. En Belgique on a la liberté de frapper de la monnaie et on n'en frappe point, quoique la quantité de monnaie légale en circulation soit déjà « insuffisante. » Bien d'autres pays manquent du numéraire nécessaire aux transactions, malgré leurs efforts pour s'en pro-

curer. Le Brésil, les Guyanes, le Portugal, la Russie, la Turquie, sans compter l'Autriche, sont ordinairement dans ce cas. Cela provient de ce qu'un pays, qui n'a point de mines de métaux précieux, doit pouvoir exporter dans les pays qui en ont, plus de ses produits ordinaires qu'il n'en importe, afin de se faire payer la balance en or et en argent, ou bien son commerce général doit être tel qu'il exporte en moyenne un peu plus qu'il n'importe, afin que la différence soldée en métaux précieux vienne entretenir sa circulation. Tout pays qui d'une manière constante tend à importer plus qu'il n'exporte ne peut conserver une circulation en numéraire suffisamment abondante. Si une nation a beaucoup plus importé qu'elle n'a exporté, soit par l'imprévoyance de la spéculation comme l'Amérique en 1838, soit par l'effet d'une disette comme l'Angleterre en 1847, cette nation doit livrer en payement une partie de ses métaux précieux, et une crise commerciale en résulte. Dans les pays où le travail est actif, l'équilibre finit par se rétablir; dans d'autres au contraire l'équilibre ne se rétablit pas et ceux-ci souffrent d'un manque presque constant de numéraire et de tous les inconvénients qui résultent d'une circulation embarrassée. (1) Il ne faut donc pas croire que la liberté résolve toutes les difficultés. De même qu'un homme peut être très-libre d'agir à sa guise et cependant manquer du nécessaire, ainsi une nation peut être très-libre de battre de la monnaie et néanmoins en

(1) V. Sur les exportations du numéraire et sur leurs conséquences. M. Stuart Mill. PRINC. D'ÉCOSS. POL., Liv. III., et mon Etude sur LA LIBERTÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL.
— Muquardt, 1837.

manquer. Il peut donc se présenter des circonstances qui mettraient la Belgique dans cette situation, et ce n'est pas en affirmant que le fait est impossible qu'on l'empêcherait de se produire.

2^e. Arrivons maintenant au second point, à savoir s'il est indifférent pour un pays d'avoir beaucoup ou peu de numéraire en circulation.

Je suis forcé de demander ici l'attention du lecteur pour une question de théorie, en apparence un peu subtile, mais qui a pourtant une très-grande importance en pratique. En effet, s'il est indifférent à une nation d'avoir en circulation peu ou beaucoup de numéraire, le système proposé par la Commission, sauf certaines difficultés d'application, est juste au fond. Il repose, au contraire, sur une base fausse, si ce principe n'est pas vrai.

D'après les *Documents officiels*, l'exportation du numéraire, « loin de jeter la moindre perturbation dans les relations commerciales grandes ou petites », « offre, au contraire, l'avantage réel de débarrasser le pays d'une quantité de métaux que leurs détenteurs reconnaissent superflus et improductifs, en échange de capitaux produisant des intérêts, ou de marchandises qui augmentent les bénéfices ou le bien-être du pays.»

Le principe qui sert de fondement à cette opinion est, il faut l'avouer, accepté par la plupart des économistes. Il est notamment exposé avec détail par M. Michel Chevalier et même par M. Stuart Mill. Si je me permets de le combattre, c'est que je le vois manifestement contredit par les faits et par le sentiment très net, quoique non raisonné, si l'on veut, de tous les hommes d'affaires.

Voici l'argumentation des économistes. La quantité de numéraire qui circule dans un pays importe peu, car si le numéraire est rare, il aura une

grande valeur et s'il est abondant, sa valeur baissera. Un écu dans le premier cas valant autant que deux écus dans le second, on fera exactement la même quantité d'affaires avec une quantité de numéraire deux fois moindre, ce qui est évidemment un avantage plutôt qu'un désavantage. « On est donc fondé à nier que l'Amérique ait accrû de quelque chose nos richesses par ses métaux précieux, en tant que ses mines ont servi à multiplier la masse d'or et d'argent monnayés. » (1) « Le service des échanges était aussi bien fait, avec la moindre quantité de métaux précieux qu'avec la plus grande. » « C'est une fâcheuse confusion de croire que la monnaie est la même chose que le capital. Cette confusion se révèle par une locution qu'il est très-commun d'entendre. On dit *l'argent est abondant* ou *l'argent est rare*, pour indiquer que l'homme industriels, qui cherche du capital, a de la facilité ou de la peine à en obtenir. Les Anglais disent *monnaie* (*MONEY*) comme nous disons *argent*; ils appellent *MONEY MARKET* ce qu'il faudrait nommer le marché au capital. » Ainsi parle M. M. Chevalier, et M. Mill développe cette théorie avec encore plus de force et de précision (2). D'après cet éminent économiste le marché des prêts est à tort appelé marché de l'argent. Ce que l'emprunteur desire, ce qui en dernier résultat passe entre ses mains, ce sont des capitaux, c'est-à-dire des marchandises et des vivres pour faire travailler des ouvriers. Donc la facilité des prêts dépend, non de l'abondance du numéraire, mais de celle des capitaux, et une augmentation ou

(1) M. Michel Chevalier. LA MONNAIE. Sect. X. Ch. 2.

(2) V. Stuart Mill. PRINCIP. D'EC. POL. liv. III, ch. 7 à 25.

une diminution de la somme du numéraire n'a aucune influence sur le taux de l'intérêt.

Cette théorie qui paraît inattaquable quand on reste dans l'abstrait, est cependant en opposition avec l'expérience de chaque jour. Il suffit de lire les correspondances financières hebdomadaires que publient les journaux bien renseignés pour voir quelle importance extrême on attache, sur les marchés de Londres et de New-York, à l'abondance du numéraire. Les hommes d'affaires suivent tous d'un œil attentif les fluctuations de l'encaisse des Banques, surtout en Amérique, parce que ce pays, ayant une tendance constante à beaucoup importer, est toujours exposé à manquer de numéraire, comme en fait foi toute l'histoire financière des Etats-Unis. L'or est-il abondant, on annonce que l'escompte est facile, que les transactions se font sans difficulté, que les acheteurs sont nombreux, en un mot que la situation est bonne. Au contraire, l'or est-il rare, quelque forte exportation en a-t-elle restreint la circulation? aussitôt une certaine hésitation se manifeste, l'escompte est plus difficile, le taux de l'intérêt monte. Si l'or continue à s'écouler, on est à la veille d'une crise, l'intérêt s'élève à 6 p. c. Les capitaux (marchandises et vivres) ont-ils donc diminué? Point du tout, seulement le *capital numéraire est rare* et cela suffit pour que toutes choses perdent une partie de leur valeur. Mais que soudain le télégraphe annonce que « l'invasion de l'or » va reprendre, et à l'instant la confiance renait; le taux de l'intérêt s'abaisse, le prix des marchandises, des fonds publics, de toutes choses s'élève; la situation s'améliore. Bientôt l'intérêt retombe à 3 et à 2 1/2 p. c. Les affaires prennent un élan extraordinaire. Toutes les entreprises trouvent des facilités pour activer leurs travaux. Les capitaux

(marchandises et vivres) ont-ils augmenté par cette importation d'une certaine quantité d'or ? En aucune manière ; mais *l'argent est abondant*. Donc, *la quantité des capitaux réels restant les mêmes*, la situation devient bonne quand l'argent est abondant, mauvaise quand il est rare ; bonne quand le marché de l'argent (*MONEY MARKET*) est bien fourni, mauvaise quand il ne l'est pas.

Voilà un fait certain, évident, qui défie toute contestation. MM. Michel Chevalier et Stuart Mill, pourront-ils démontrer qu'il y a là confusion, erreur, ignorance et que tous les négociants, les industriels, les banquiers de tous les pays du monde se trompent ? Evidemment, c'est ici, la théorie qui est incomplète, et nous essayerons de montrer quel est l'origine de ce malentendu.

Mais examinons encore les faits. D'où proviennent, en général, les crises commerciales ? D'une exportation trop grande de numéraire. En 1847, la disette avait forcé l'Angleterre de faire venir des quantités énormes de céréales. En 1858, les Etats-Unis avaient importé pour une trop grande valeur de produits fabriqués. Ces deux pays pour se libérer ont été obligés d'exporter une grande partie de leur numéraire. L'intérêt s'est élevé à un taux fabuleux, tous les capitaux sont tombés à vil prix et il en a coûté des sommes exorbitantes à ces deux nations pour faire revenir les métaux précieux qu'elles avaient perdus. Voilà encore des faits incontestables qui prouvent que la marche des transactions dépend non pas seulement de l'abondance des capitaux réels, mais de la situation du *Money-market*, c'est-à-dire de l'abondance des métaux précieux.

M. Michel Chevalier a bien senti que ce dernier ordre de faits était de nature à ébranler sa théorie;

aussi s'efforce-t-il de les expliquer à sa manière : « Il faut remarquer, dit-il, que dans les crises redoutables que j'ai en vue ici, la fuite des métaux précieux doit être considérée comme un des symptômes les plus graves sans doute et les plus visibles, *mais non pas comme l'origine et la cause même de la crise*. Si l'on examine bien les circonstances, le plus souvent l'on reconnaîtra que le pays, d'où les espèces sortent ainsi, a manqué de prévoyance et de sagesse dans l'emploi de son capital et que le mal consiste dans l'épuisement du capital disponible, bien plus que dans la rareté des métaux précieux. Les disettes forment une exception à cette règle. Ce n'est point par sa faute qu'un pays a une mauvaise récolte, c'est par la faute des éléments. Mais aussi alors le mal n'est point dans l'insuffisance de l'or et de l'argent, il est dans l'insuffisance des grains, et si les espèces monnayées sont raréfiées, c'est l'effet de la disette. Portée brusquement à un certain point, la rareté de l'or et de l'argent devient *par elle-même* une cause de souffrance. (1) »

Les contradictions où aboutit ici M. Chevalier montrent que la vue de la réalité le gène dans l'exposition de sa théorie. Dans les premières lignes il affirme que la rareté du numéraire n'est point la cause des crises, et dans les dernières, il avoue au contraire que cette rareté devient *par elle-même* une cause de souffrance. Or c'est cette dernière opinion qui est juste. En effet, il est bien vrai que si un pays doit exporter trop de numéraire c'est par suite d'une cause qui est tantôt l'imprudence de la spéculation tantôt une disette, etc. Mais la crise ne provient pas de la rareté des blés ou de la rareté du capital disponi-

(1) *LA MONNAIE. Sect. XII. Chap. 3.*

nible. La crise de 1857 en est la preuve évidente. Les céréales ou le capital disponible, c'est-à-dire les vivres et les marchandises etc., manquaient-ils à l'Amérique quand la crise a éclaté? En aucune manière : ce qui lui manquait, c'étaient les moyens de se libérer vis-à-vis de ses créanciers d'Europe, c'est-à-dire du numéraire. En 1847, la crise a commencé en Angleterre quand on a employé une partie de l'encaisse des banques pour solder les achats de grains et elle a diminué, non quand on a fait une meilleure récolte, mais quand l'or a reflué vers la Grande-Bretagne et quand la banque a lancé toute sa réserve métallique dans la circulation. Qu'on relise l'étude faite par M. Léon Faucher sur cette crise mémorable (1) et l'on y verra comment l'exportation des métaux précieux, quelle qu'en soit la cause déterminante, produit nécessairement ces terribles catastrophes qui désolent périodiquement les grands pays commerciaux. Ainsi donc les faits observés, non seulement en temps de crise, mais en temps ordinaire sur tous les marchés du monde, semblent prouver d'une manière incontestable, à l'encontre de ce que soutiennent M. M. Chevalier (2) et les Docu-

(1) *Journal des Economistes*, nov. 1847

(2) Quand M. Michel Chevalier cesse d'être préoccupé de sa théorie préconçue, il ne peut manquer d'apercevoir ce qui se produit réellement et par suite, de se contredire. Ainsi (Chap x, Sect. 2. LA MONNAIE.) il nous dit que les nouveaux Etats de l'Amérique « souffrent » moins que les anciens de la rareté de la monnaie et que les anciens Etats par suite de cette rareté « en étaient réduits au troc en nature » lequel rendait nécessairement les transactions lentes, difficiles et, souvent impossibles. Donc la rareté du numéraire est un mal, donc il n'est pas exact de dire que « le service des échanges est aussi bien fait avec la moindre quantité de métaux précieux qu'avec la plus grande. »

ments officiels : que la rareté du numéraire est un mal, qu'à un certain degré elle provoque la gêne et à un degré plus fort, une crise.

J'essaierai maintenant d'expliquer d'où provient l'opposition qu'on rencontre, d'une part, entre la théorie de la plupart des économistes, et, d'autre part, l'opinion de tous les hommes d'affaires se fondant sur la vue claire des faits journaliers.

La remarque faite par les économistes, que les emprunteurs désirent se procurer, en dernier résultat, des capitaux disponibles, c'est-à-dire (des vivres, des marchandises etc.) et non de l'or, est très-exacte. Mais comment arriver à ces vivres existant au fond des campagnes, à ces marchandises répandues dans tant de magasins divers? Evidemment au moyen des métaux précieux, qui sont l'intermédiaire universel des échanges. Donc ce que l'emprunteur désire avoir d'abord, c'est de l'or; donc avant d'aller au marché des marchandises, où il trouverait bien peu de marchands qui voulussent et pussent lui faire crédit, il va d'abord au marché d'argent (*Money-market*), où il emprunte du numéraire. Si le numéraire est abondant, il trouvera beaucoup de prêteurs et il l'obtiendra facilement et à bon prix. La quantité des capitaux disponibles est indépendante de la quantité du numéraire et n'en tient point du tout lieu. Ainsi il se peut qu'en huit jours de temps l'emprunteur ait deux fois plus de peine à faire ses emprunts, quoique la quantité des capitaux disponibles n'ait point diminué pendant ce temps : seulement le *Money-market* est mal fourni. Les pièces d'or et d'argent sont semblables à de petits véhicules qui servent à transporter les denrées des mains de leurs détenteurs dans celles des entrepreneurs. Pour autant qu'on n'a pas appris à se servir de véhicules en papier, ceux en or et en

argent sont indispensables. Il faut donc que les entrepreneurs s'en procurent à tout prix, sinon ils ne pourront commencer leurs travaux : l'ouvrier sera sans ouvrage et toutes les affaires seront enrayées. C'est pour cela qu'ils se transportent au marché des véhicules d'or afin d'en louer et qu'ils se réjouissent quand des navires, arrivant de la Californie, en apportent des cargaisons, car si les véhicules sont rares, on devra payer leur usage très cher et s'ils manquent, on n'en trouvera à aucun prix, quoique les capitaux (marchandises) abondent peut-être. La locution anglaise *Money-market* est donc très juste. C'est le marché des véhicules destinés à opérer les échanges et les hommes de la pratique ont raison contre les hommes de la théorie, quand ils s'inquiètent de savoir si le marché est bien ou mal fourni.

Mais une fois que l'entrepreneur est pourvu de ses véhicules qu'on lui loue plus ou moins cher, il se transporte sur le marché des capitaux réels, très-different du *Money-market* et alors, si ces capitaux (marchandises, etc.) sont abondants, il les achète à un prix avantageux. Donc pour que la situation soit tout-à-fait bonne, il faut que le marché de l'argent et celui des denrées soient tous deux bien pourvus, qu'il y ait abundance de numéraire et abundance de capitaux disponibles (1).

(1) J'emploie ce terme, parce qu'il est d'un usage général, mais ces mots abstraits devraient être bannis de la science économique, où ils jettent la plus déplorable confusion. Que de malentendus on éviterait si au lieu d'expressions abstraites que chacun entend à sa guise et qu'il faut déterminer par de longues explications, on se servait tout simplement des mots propres et concrets que chacun comprendrait sans effort.

M. Michel Chevalier a évidemment confondu ces deux marchés si différents, quand il dit : « Les hommes superficiels et le vulgaire s'écrient que l'argent est rare, parce que l'argent est la mesure du capital ; mais l'expression est inexacte et suscite une fausse idée ; c'est à peu près comme si, quand le drap ou la toile de coton manque à une foire, on s'écriait : « Les mètres sont rares. » L'économiste français aurait raison de faire cette comparaison, si la monnaie n'était, comme le mètre, qu'une mesure, mais ainsi qu'il l'a très bien montré, elle est de plus un équivalent et même, ainsi que je le disais à l'instant, un véhicule. Quand donc dans un pays où chacun désire vendre des denrées qui abondent, on ne peut faire les échanges, non faute d'une mesure facile à trouver, mais faute d'un intermédiaire et d'un équivalent, « le vulgaire » a raison de dire l'argent est rare, car ce qu'il veut, ce qu'il demande, c'est du numéraire.

On peut citer une foule d'exemples des services que rend l'abondance du numéraire, exemples qui sont tout-à-fait inexplicables dans la théorie des économistes. Considérons un instant un pays riche en produits naturels de toute espèce, comme la Hongrie. Chacun répète que pour tirer parti de ces richesses, il ne manque à ce pays que des capitaux. Or, que faut-il entendre par ces mots ? Il ne signifie évidemment pas des denrées alimentaires et tout ce qui est nécessaire à l'entretien des hommes, car ces denrées abondent. Par ces mots « le vulgaire » entend de l'or et de l'argent, et il a raison. En effet, que vienne une Société de capitalistes qui réunisse le capital d'écus nécessaire pour construire des chemins de fer, et soudain l'aspect du pays change. Les denrées se multiplient, la terre est mieux cultivée, les

habitants travaillent avec une ardeur nouvelle. Au bout de peu d'années la richesse du pays est doublée. Qu'est-ce que cette Société a apporté dans le pays? Rien de ce que les économistes entendent par des capitaux disponibles, ni le bois des billes, ni le fer des rails, ni les denrées consommées par les ouvriers; quoi donc? Précisément ce que « le vulgaire » appelle du capital, c'est-à-dire de l'or et de l'argent. Faute de ce capital, on n'aurait pu se faire livrer à crédit toutes les choses nécessaires pour la construction du chemin, ni faire travailler tous ces ouvriers, quoique ces choses et ces ouvriers existassent dans le pays avant l'arrivée du capital étranger. Ce numéraire fait l'effet du levain dans la pâte : il répand partout l'activité et la vie.

Cet exemple très-simple explique l'effet produit, lors de la découverte de l'Amérique, par l'arrivée des métaux précieux qui se répandirent dans tous les pays de l'Europe, effet que M. Blanqui décrit dans les termes suivants : « Toutes les habitudes changent; des entreprises s'exécutent; des besoins nouveaux se manifestent avec la possibilité de les satisfaire; de plus grands moyens d'échange facilitent le commerce et les spéculations. Bientôt les espèces n'ont plus suffi; les lettres de change, les billets de banque, de dépôt et de circulation, et toutes les institutions de crédit public et privé sont venus accroître la masse des moyens d'échange et par eux stimuler au plus haut degré le travail. » Voilà comment M. Blanqui décrit, dans son excellente histoire de l'Economie politique, les effets avantageux de l'abondance du numéraire niés par M. Michel Chevalier.

Qu'on veuille bien remarquer aussi que nous voyons se reproduire sous nos yeux des faits analogues à ceux qui ont suivi la découverte de l'Amérique.

Ces prodigieux travaux industriels, qui étonnent le monde par leur étendue et par la quantité de capitaux qu'ils exigent, ont pris leur gigantesque développement depuis que les *placers* de la Californie et de l'Australie nous envoient leurs trésors. Ce n'est point l'or qui enrichit les peuples. Mais l'or leur permet de s'enrichir en facilitant la mise en œuvre de toutes leurs forces productives.

Lorsqu'on dit que les capitaux anglais font des chemins de fer dans le monde entier, on ne veut pas dire évidemment que les Anglais transportent en Amérique, en Portugal, en Suède, en Egypte, les matériaux et les vivres nécessaires pour construire ces chemins. Ce qu'ils y portent, c'est du capital-numéraire, et ce capital fait dans ces pays pauvres le même effet que les métaux précieux de l'Amérique produisirent au XVI^e siècle en Europe. En procurant un intermédiaire aux échanges, il les accélère, il stimule le travail et il rend ainsi possibles des entreprises qui ne l'auraient pas été sans cet utile instrument.

Ainsi donc l'étude des faits qui se produisent dans le monde commercial en temps ordinaire, en temps de crise ou quand une grande quantité de numéraire est apportée dans un pays, prouve à l'évidence, me semble-t-il, qu'il est très-désirable que le numéraire soit abondant et que le *Money-market* soit bien fourni.

L'école mercantile avait bien vu ce fait, constaté par tous les hommes d'affaires et que les économistes ont en vain voulu nier; mais elle en avait conclu que plus une nation accumule de métaux précieux, plus elle est riche. Or cette conséquence allait au-delà de la vérité. A un moment donné une nation a besoin, pour opérer tous les échanges qu'elle peut faire, d'une certaine quantité de numéraire. Il est certes à désirer que par l'emploi des moyens de crédit toute nation puisse ac-

complir ses échanges avec le moins de numéraire possible. Mais cette quantité nécessaire étant donnée, il est très utile qu'elle en soit abondamment pourvue. Aussi longtemps que le numéraire importé est absorbé par les besoins de la circulation, il a évidemment pour résultat utile de faire baisser l'intérêt, par cette raison très-simple, que quand beaucoup de véhicules d'échange sont offerts en location sur le marché, on doit payer moins cher le droit de s'en servir (4). Mais quand tous les besoins de la circulation sont satisfaits, les métaux précieux qu'on importeraient en plus, s'écouleraient dans les autres pays et finiraient par amener une hausse des prix. A partir de ce moment, les économistes auraient raison : toute nouvelle accumulation serait inutile au progrès de la prospérité publique. Mais combien y a-t-il de pays qui en sont arrivés à ce degré de civilisation et de richesse, d'avoir toujours à leur disposition tout le numéraire nécessaire à une large et facile circulation? Un ou deux peut-être.

(4) On objectera peut-être qu'en Californie l'or est très-abondant et cependant l'intérêt très élevé. Ce fait est exact. C'est qu'il ne suffit pas, en effet, que l'or soit abondant pour que l'intérêt baisse, il faut en outre 1^e que cet or soit offert en location, c'est-à-dire qu'il y ait des personnes qui épargnent. 2^e qu'il y ait de la sécurité à prêter. 3^e que l'offre de l'or ne soit pas dépassée par la demande. Ainsi, quand dans un pays en empruntant 100 fr. je puis gagner 10 p. c. par an en travaux sûrs tels que ceux de l'agriculture, la demande d'argent sera telle que l'intérêt ne pourra guère tomber au-dessous de 9 p. c. Tant qu'en Californie, peu de personnes épargneront pour placer à intérêts, que la sécurité ne sera pas très-grande et que les profits qu'on peut faire avec l'argent seront énormes, l'intérêt restera élevé.

Résumons en quelques mots les conclusions de la discussion qui précède.

Il est à désirer que chaque pays soit abondamment pourvu de tout le numéraire dont il a besoin pour opérer ses échanges avec facilité et sécurité.

Quand il en a moins, il y a gêne, parceque, faute de véhicules, la circulation est entravée. Quand il en a plus, le numéraire, qui ne peut plus être absorbé dans les canaux de la circulation, est exporté ou bien pèse sur le marché comme marchandise et fait hausser les prix.

Aussi longtemps que le numéraire est absorbé dans la circulation, son abondance agit d'une manière utile, car, arrivant sur le marché de l'argent, c'est-à-dire des véhicules d'échange, il en fait baisser le loyer, qui est l'intérêt, sans faire hausser les prix (4).

(4) Je crois cette remarque justifiée par les faits. Elle explique 1^e comment, au XVI^e siècle, les métaux précieux arrivant d'Amérique n'eurent d'effet sur les prix qu'au bout d'un demi-siècle, c'est-à-dire, quand les canaux de la circulation furent à peu près remplis; 2^e comment, actuellement, l'énorme quantité d'or répandu en Europe n'agit point d'une manière sensible sur les prix, ainsi que le prouve la mercuriale des céréales; 3^e comment en Angleterre, d'où l'or déborde sans cesse sur le continent, les prix ne sont pas plus élevés qu'ailleurs, sauf ceux des objets de luxe. V. STUART MILL PRINC. etc L. III, ch. 19 § 2. Ce judicieux économiste qui affirme que l'abondance de l'argent n'a pas d'influence sur le taux de l'intérêt, reconnaît cependant que l'émission d'une grande quantité de billets ou la découverte d'un énorme trésor répandu dans la circulation par des banquiers, ferait baisser l'intérêt. Mais une grande partie de l'or qui arrive aux mains même des particuliers cherche toujours à se placer reproductivement, donc il facilite les opérations de crédit et les entreprises industrielles.

Quand il n'est plus absorbé dans la circulation, son abondance n'a d'autre effet que de faire baisser la valeur de l'argent.

Plus dans un pays il y a de moralité, de sécurité et de lumières, moins il faut de numéraire pour opérer une certaine somme d'échanges. Mais étant donné le besoin qui existe de numéraire, il est utile qu'il y soit abondamment pourvu.

Le numéraire n'est pas, ainsi qu'on l'a prétendu, une marchandise comme une autre. C'est un intermédiaire d'échange, ordinairement fabriqué de métaux précieux, qui a cette propriété très-particulière de servir à opérer tous payements et à éteindre toutes dettes. Les effets qu'exerce le numéraire, en tant qu'intermédiaire ou véhicule des échanges, sont très-différents de ceux qu'il exerce en tant que marchandise. En tant que marchandise, son abondance ne favorise pas plus l'industrie que ne le fait l'abondance des diamants ou des rubis; elle diminue seulement la valeur de l'or et de l'argent. En tant que véhicule des échanges, son abondance facilite les échanges, comme le grand nombre des wagons facilite les transports, et sa rareté gêne l'industrie, parce que les négociants ne peuvent point se procurer le seul moyen légal qu'ils aient de faire leurs payements (1).

(1) Il me semble que cette distinction explique jusqu'à quel point est exacte la doctrine soutenue en Angleterre par Hume et par M. Attwood : que l'accroissement de la quantité du numéraire encourage l'industrie. Le numéraire encourage l'industrie aussi longtemps qu'il est absorbé par la circulation au taux légal car il fait baisser l'intérêt sans faire hausser les prix. Au-delà de cette limite, il fait hausser les prix sans faire baisser l'intérêt. Le papier de crédit sous toutes ses formes agit de même.

Si ce qui précède est vrai, il en résulte que la Commission s'est engagée dans une fausse voie, en ne considérant le numéraire que comme marchandise (1) et en admettant que son abondance et sa rareté sont des faits indifférents en eux-mêmes. Il s'en suit aussi que si les mesures qu'elle propose étaient adoptées, ces mesures mettraient le pays dans cette situation fâcheuse de ne battre de la monnaie que sous la pression d'une nécessité absolue, d'être presque toujours en danger de ne plus posséder qu'une circulation métallique insuffisante et, en temps de crise, d'en manquer réellement, malgré toute la prudence du commerce et de l'industrie.

(1) Je trouve dans les *Documents officiels* la phrase suivante de Turgot prise pour épigraphie : « Toute marchandise est monnaie et réciproquement toute monnaie est marchandise. » Cet axiome contenait assez de vérité, pour que Turgot pût l'opposer à ceux qui ne voyaient dans la monnaie qu'un signe représentatif. Mais pris à la lettre, il contient assez d'erreur pour égarer ceux qui en feront la base de leur argumentation. Le premier négociant venu apercevra cette erreur, car il a souvent vu un riche frère être très-gêné avec un million de marchandises en magasin, tandis qu'avec 500,000 fr. en numéraire il aurait été le maître du marché. Pourquoi ? Précisément parce que la monnaie est autre chose qu'une marchandise. Elle est l'agent des échanges *recevable en tout paiement et éteignant toutes les dettes*. Qu'en temps de crise je présente à mon créancier les 100,000 fr. que je lui dois en papier-monnaie ayant cours forcé, et par suite sans aucune valeur intrinsèque, ma dette sera éteinte et lui-même pourra satisfaire à tous ses engagements. Que je lui offre 200,000 fr. de café : il refusera et je serai mis en faillite. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier. Quand on ne veut voir dans la monnaie rien qu'une marchandise on s'expose à de graves méprises.

VI.

Exammons maintenant le choix de l'étalon monétaire. La Commission se prononce avec force contre le double étalon et elle soutient que ce système n'a jamais produit que des déceptions. Il paraît certain à première vue, et l'expérience a prouvé partout, qu'il est impossible de faire circuler pendant longtemps et avec la même abondance l'or et l'argent dont la valeur relative est déterminée par la loi. En effet il y a un intérêt évident à payer avec la monnaie qui a le moins de valeur commerciale et à vendre l'autre comme marchandise. L'histoire des monnaies de tous les pays prouve que du moment qu'il y a un bénéfice à faire cette opération, elle se fait. Ainsi en France la loi ayant donné trop peu de valeur à l'or, il en était résulté que la circulation s'y faisait en argent et qu'on n'obtenait de l'or qu'en payant une prime plus ou moins élevée. En Angleterre au contraire l'argent ayant été évalué trop bas dans la proportion fixée entre ces deux métaux, l'or est devenu l'intermédiaire ordinaire des échanges et l'argent a été à prime. Ainsi donc on peut considérer comme un fait acquis, qu'il est impossible de maintenir en circulation, dans une proportion à peu près égale, les deux métaux comme monnaie légale dans un rapport fixé une fois pour toutes, par la raison que ce rapport varie constamment et que chaque variation fait sortir de la circulation le métal évalué trop bas, tantôt l'or et tantôt l'argent.

Résulte-t-il de ce fait que l'Etat doive constamment modifier le rapport légal des deux métaux ou n'en prendre qu'un seul pour étalon? Evidemment non : l'Etat peut maintenir le double étalon ; seule-

ment, il faut avouer que ce sera une pure fiction, car le métal surévalué circulera seul, l'autre disparaîtra comme nous le voyons actuellement.

Mais ce phénomène a-t-il des inconvénients et quels sont-ils? Il en a plusieurs dont le plus sensible se fait sentir quand c'est l'argent qui disparaît; car l'argent servant à faire la petite monnaie, le commerce manque de celle-ci, ce qui est une gêne très-grande pour les petits payements. Il est vrai qu'on peut obvier à cet inconvénient en battant de l'or en petites pièces et en ayant de la bonne monnaie de billon point trop lourde et échangeable contre de la monnaie légale. Quand au contraire c'est l'or qui disparaît, c'est pour les gros payements à faire en numéraire qu'on éprouve de la gêne, à cause de la difficulté de transporter de la monnaie d'argent. Il en résulte encore d'autres inconvénients très-sérieux, comme nous le verrons, mais quoique plus graves, ils ne sont pas aussi immédiatement sensibles que ceux qui résultent de la disparition de l'argent quand le billon manque.

Les désavantages que nous venons d'indiquer étant attachés, les uns à la monnaie d'or, les autres à la monnaie d'argent, le système à simple étalon n'en est pas plus à l'abri que le système à double étalon, car celui-ci n'offre jamais que les premiers ou les seconds. Mais le double étalon a un vice plus grand et qui lui est propre. Comme sous son empire la circulation se fait tantôt en or tantôt en argent, la monnaie légale est soumise à une double chance de variation. Quand l'or est la seule monnaie légale il n'y a chance de variation, que si l'or se produit à meilleur marché, et quand c'est l'argent seul, il n'y a chance de variation que si l'argent se produit à meilleur marché. Avec le double étalon ces deux causes peuvent agir successi-

vement; il y aura donc probablement plus de variations dans la valeur du numéraire. Voilà le désavantage du double étalon. En voici maintenant l'avantage. Comme il y a deux métaux qui ont cours légal, ce sera le moins cher qui circulera toujours; or, le moins cher sera celui qui est produit le plus abondamment. On aura donc plus de facilité d'avoir du numéraire en abondance. Nous avons exposé plus haut jusqu'à quel point cela constituait un avantage.

Les hommes qui considèrent principalement la monnaie comme une marchandise et comme une mesure, ont été surtout frappés de l'inconvénient des chances plus grandes de variation que présentait le double étalon. Ce sont les théoriciens.

Les hommes qui considèrent la monnaie comme intermédiaire des échanges et comme moyen de paiement ont été surtout frappés de l'avantage qu'offre l'abondance du numéraire. Ce sont tous ceux qui font des affaires et les hommes d'Etat (1).

Si l'on examine bien tout ce qu'on peut dire pour et contre le double étalon, on arrive à la conviction que les avantages qu'il présente en balancent à peu près les inconvénients, à condition toutefois qu'on ait une bonne monnaie de billet commode et échangeable à vue, afin que la quantité émise ne dépasse pas les besoins de la circulation, et que par conséquent elle ne puisse pas se déprécier.

La Commission s'étant prononcée contre le double étalon, recommande de choisir l'argent pour étalon

(1) « Les autorités qui se sont prononcées pour la monnaie double, sont assez nombreuses, dit M. M. Chevalier. Ce sont en général des hommes d'affaires éminents ou des hommes d'Etat illustres. »

unique. Ce conseil est conforme à l'opinion récente de la plupart des économistes. Le motif que ceux-ci font valoir est sérieux. Si les mines d'or de la Californie et de l'Australie continuent à être aussi productives, sans que les mines d'argent des Cordillères le deviennent davantage, il est à peu près certain que l'or baissera de valeur plus rapidement que l'argent. On peut admettre avec M. Léon Faucher que les besoins croissants de la circulation absorberont pendant longtemps encore tout l'or qui arrivera en Europe; mais il serait difficile de nier qu'actuellement une baisse de l'or ne soit probable dans un avenir plus ou moins éloigné. Nous avons montré qu'une baisse lente, régulière et prévue n'offre de sérieux inconvénients pour personne, sauf pour les créanciers de l'Etat dont nous nous occuperons plus loin; car on tiendra compte dans toutes les transactions et dans tous les contrats à longue échéance de la baisse probable. Néanmoins, c'est un inconvénient et, toutes choses égales d'ailleurs, ce serait une raison pour préférer l'étalon d'argent. Mais les défauts de l'argent comme monnaie unique et les avantages de l'or sont tels, que je ne crois point qu'on puisse hésiter à choisir ce dernier métal. Il y a une dizaine d'années, c'était l'opinion à peu près unanime de ceux qui s'étaient occupés de cette matière. Les économistes doivent donc être indulgents pour ceux qui ont été si frappés de leurs arguments d'alors qu'il leur est impossible de changer d'avis aujourd'hui.

L'or a un avantage incomparable qui fait qu'on le maintient dans la circulation même à une haute prime, honneur qu'on ne fait pas à l'argent que la prime la plus légère fait fondre en lingots : *L'or est commode.* Ses adversaires eux-mêmes l'avouent hautement.

Et il faut que cet avantage d'être commode soit

bien grand, pour que tant de personnes s'en servent de préférence à l'argent, au risque de n'avoir à leur disposition qu'une monnaie qui varie chaque jour, c'est-à-dire qu'un détestable instrument d'échange. C'est qu'en effet l'argent est encombrant et d'un usage très-gênant pour les grands payements. Quand on compare la masse d'affaires qui se font maintenant à celles qui se faisaient dans l'antiquité, on peut dire que l'argent est pour l'homme du XIX^e siècle un moyen d'échange plus imparfait, que ne l'était le cuivre pour le Romain du temps de Numa, ou le fer pour le Spartiate du temps de Solon.

Ouvrez, n'importe quel traité d'Economie politique écrit avant le règne de *l'aurophobie*, et vous y lirez que l'or est la monnaie des grandes affaires et des pays qui ont beaucoup d'échanges à opérer. C'est là une vérité évidente. Mais notre époque étant un temps où on remue plus de millions qu'autrefois de cent mille francs, et la Belgique étant un des pays les riches et les plus industriels de l'Europe (1), il en résulte que nous devons préférer l'or à l'argent. D'ailleurs si par un hasard heureux la découverte des *placers* coïncide avec la prodigieuse expansion des entreprises industrielles, de façon à fournir un instrument d'échange approprié à ces énormes déplacements de capitaux, n'est-ce pas vouloir lutter contre le mouvement naturel des choses que de repousser l'or, la monnaie des peuples riches, l'or, de l'aveu de tous, la monnaie commode, pour ne conserver que

(1) Le chiffre des échanges avec l'étranger s'élève en Belgique à près de 2 milliards, soit à près de 420 fr. par tête;

en France à 3 milliards, soit à 138 fr. par tête, c'est-à-dire à trois fois moins qu'en Belgique.

l'argent, la monnaie des nations pauvres et des temps barbares, l'argent, la monnaie encombrante et gênante.

Les partisans de l'argent répondent à ces considérations qui paraissent bien fortes, deux choses : En premier lieu, disent-ils, nous ne repoussons pas l'or.

En second lieu, si nous n'avons pas l'or, nous avons une monnaie plus commode encore, le billet de banque.

Il n'est pas nécessaire de s'arrêter longtemps au premier point. D'abord les partisans de l'argent repoussent l'or au moins de leurs vœux, puisqu'ils se plaignent de l'invasion de l'or, et de ce que tout l'or qui entre fait sortir pour une valeur égale d'argent, l'étalon qu'on veut conserver (1). Ensuite ils sont logiquement amenés à chercher à l'exclure, car si l'or circule comme une monnaie variable suivant le cours de la Bourse, il en résultera que le pays sera forcé de se servir, comme le reconnaît M. Michel Chevalier, d'un intermédiaire d'échange détestable, non-recevable en tout payement, et que les commerçants se plaindront, et avec raison, ainsi qu'ils le font maintenant. Donc, les partisans de l'étalon d'argent doivent forcément désirer que l'or n'entre pas

(1) Les *Documents officiels* ne semblent pas avoir sur ce point une opinion très-arrêtée. Ainsi nous lisons d'une part : « Cet or, que l'on veut attirer en surcroît dans notre circulation actuelle, il faudrait, au contraire, le repousser dans l'intérêt bien entendu du pays, » et d'autre part, dans la même page : « Mais cet or nous ne l'écartons pas : nous l'admettons au contraire, nous le recevons volontiers, mais au prix qui nous convient et non à celui qu'on veut nous imposer. » Cependant en général la Commission montre qu'elle désire, et avec raison dans son système, l'exclusion de l'or.

dans notre circulation monétaire et ils sont obligés, s'ils veulent être conséquents, de considérer la découverte des *placers* comme un malheur pour l'Europe. Cette conséquence seule fait entrevoir l'erreur du système.

Mais, disent-ils, nous avons les billets de Banque. — Cela est vrai. Du moment qu'on repousse l'or, pour ne garder que l'argent, on doit avoir recours, dans l'état actuel des affaires, à une grande émission de billets. L'argent est trop encombrant, pour qu'on puisse en transporter une grande quantité à la fois : le billet est donc indispensable. Le voyageur, le négociant, le marchand de blé, quiconque aura un paiement à faire à quelque distance se munira de billets, sous peine de devoir se faire suivre d'un portefais pour porter ses écus. Il en résultera une conséquence toute naturelle : c'est que les billets rempliront généralement l'office d'instrument des échanges, que le numéraire ne sera employé que dans les ventes et achats au détail ou comme appoint, et qu'une grande partie du capital métallique du pays ira se déposer dans les caves de la Banque chargée de l'émission du papier. C'est ce que nous voyons déjà en Belgique et ce qui aurait lieu d'une manière plus complète encore, si l'or n'avait envahi le tiers ou la moitié de la circulation monétaire du pays. Les *Documents officiels* constatent ce résultat, quand ils affirment que l'adoption de l'étalon d'argent a eu pour conséquence « *un développement prodigieux des affaires de Banque.* » Ainsi donc avec l'étalon d'argent, la circulation se fera au moyen d'une monnaie métallique incommodé qu'on évite d'employer autant que possible et de beaucoup de billets de banque.

Voyons s'il y a lieu de tant s'applaudir d'une semblable situation. Et d'abord on a été amené pour la

facilité des échanges à émettre, non-seulement des billets de 50 fr., mais même des billets de 20 fr., émission considérée comme dangereuse par la plupart des économistes. Voici à ce sujet l'opinion de M. Michel Chevalier : « On pourrait dire que les billets de banque donnent le moyen de se passer de la monnaie d'or, mais il faut faire attention à la nécessité où l'on est de fixer à la moindre coupure des billets de banque une valeur passablement élevée. Chez nous, par exemple, les billets de cent francs remédient peu à l'*incommode* du poids de l'argent qu'on est obligé de porter dans la vie commune, car il faut changer le billet pour effectuer un paiement, et, le reste ne fût-il que de la moitié, on a un faix d'argent. *Le billet de cent francs est cependant une limite au-dessous de laquelle il serait très-dangereux de descendre* (1). » Ainsi donc, d'après l'économiste français, l'exclusion de l'or vous oblige ou bien d'employer encore dans une grande mesure la monnaie d'argent qui est très-incommode, ou bien d'émettre de petites coupures de billets de banque, expédient « très-dangereux. »

La Belgique n'a pas craint d'y avoir recours. Or voici quelques-unes des conséquences évidentes de ce système. L'argent étant très-incommode et les billets de banque de 20 fr. très-commodes, la circulation en papier est grande, celle en numéraire restreinte. Il s'en suit que le capital métallique du pays, sans l'auxiliaire de l'or, serait ou insuffisant ou réduit au plus strict nécessaire. Qu'il survienne une crise, que par suite d'une disette ou de toute autre circonstance, les importations dépassent les exportations, et qu'il

(1) LA MONNAIE. Sect. IV. Ch III.

faille payer le solde en argent, alors le numéraire étant déjà rare avant la crise, le deviendra beaucoup plus encore après, et il en résultera une gène extrême dans toutes les transactions, une baisse énorme dans toutes les valeurs et la nécessité de recourir à des mesures extraordinaires : cours forcé des billets de banque et même des monnaies étrangères. C'est ainsi qu'en Belgique, en 1848, on a été forcé de donner au souverain d'or anglais cours légal à un taux très-supérieur à sa valeur intrinsèque.

Ainsi une expérience récente nous prouve que dans un moment de crise les pays qui n'ont que peu d'argent et beaucoup de billets sont obligés d'appeler à leur aide, par des moyens très-irréguliers, de l'or étranger. Et cependant on vient nous proposer d'expulser, d'une manière définitive, cette monnaie d'or, dont des faits si décisifs ont montré l'indispensable nécessité. Il faut avouer que pour agir ainsi, il devrait y avoir des motifs bien sérieux, qui, semble-t-il, n'existent point du tout.

Mais l'étalon d'argent fait sentir ses inconvénients bien longtemps avant qu'on n'arrive à ces moments de crise heureusement assez rares : voici comment. Il est un principe généralement admis par les économistes et dont les *Documents officiels* ont à plusieurs reprises, admis la vérité, c'est que la valeur de la monnaie dépend de la quantité qui en circule. (1) Si la quantité augmente, la valeur baisse ; si la quantité diminue, la valeur hausse. J'ai essayé de montrer dans quelles limites, cette maxime était vraie. Mais dans ces limites il est certain que la valeur de la

monnaie est en raison inverse de sa quantité. Or si cela est exact, il s'en suit que l'adoption de l'étalon d'argent qui a pour but de donner au pays une monnaie d'une valeur aussi fixe que possible, lui en donne, au contraire, une d'une valeur extrêmement variable. En effet la circulation, comme nous l'avons vu, se composera d'argent et surtout de billets de banque. Mais la quantité de billets en circulation dépendra des facilités accordées aux escomptes et aux emprunts sur fonds publics. Or qui ne sait que ces facilités varient avec les circonstances ? La prudence commande à toute banque chargée de l'émission de la monnaie de papier d'étendre et de restreindre ses opérations de crédit suivant les apparences que présente la situation commerciale et politique.

Les variations du taux de l'escompte sont le thermomètre qui indique ces expansions et ces contractions du crédit. Quand la Banque resserre son crédit, la circulation en papier ne tarde pas à diminuer : donc la quantité totale de la monnaie est moindre ; donc elle a plus de valeur ; donc le prix de toutes les autres choses diminue. Quand la Banque étend son crédit, la circulation en papier augmente ; la quantité totale de la monnaie est plus grande, donc elle a moins de valeur et le prix de toute chose s'élève. Indépendamment des raisons particulières qui influent sur la valeur des marchandises, nous voyons souvent les prix monter et descendre suivant les fluctuations imprimées à la circulation. Si les porteurs de billets en demandaient le remboursement ou si la Banque les retirait elle-même, la quantité de monnaie diminuant considérablement, toutes les marchandises subiraient une énorme dépréciation. En adoptant l'argent pour étalon, on veut avoir une mesure des valeurs non variable, mais comme dans l'état actuel

(1^e) V. dans Stuart Mill, Liv. III, Ch. II, le § 2 : *La valeur de la monnaie dépend, toutes choses égales, de sa quantité.*

des affaires, l'argent est trop incommodé pour faire utilement l'office d'instrument des échanges, on doit avoir recours à une très-forte émission de billets, dont la quantité augmente, non d'une façon régulière comme celle de l'or, mais d'une manière brusque et irrégulière.

Il en résulte qu'on a une mesure des valeurs qui s'étend et se contracte aux variations de la situation politique et commerciale, comme le fait l'hygromètre à celles de l'humidité atmosphérique.

« Nous sacrifices, disait parfaitement M. Gallatin, la substance à l'ombre, lorsque pour éviter une fluctuation éventuelle douteuse d'un demi pour cent, dans l'équivalent universel, nous provoquons, par l'exclusion qui s'en suit pour l'or, ce débordement de billets de banque, seule chose qui puisse compromettre le type de la valeur. » (1)

A la vérité, du moment qu'on a recours aux billets de banque, on ne peut éviter complètement que l'instrument des échanges ne se contracte ou ne s'étende avec les variations de la confiance publique. C'est là un des inconvénients attachés à l'emploi, si utile d'ailleurs, de la monnaie de papier et c'est ce qui fait que l'axiome de Ricardo : *la monnaie à l'état parfait est de papier*, n'est point complètement vrai en pratique. Mais cet inconvénient sera, toutes choses égales, beaucoup moindre quand le pays a une grande réserve métallique, que quand il n'en a qu'une très-restreinte. Car la quantité des billets diminuant, c'est aux métaux précieux à remplir leur office, et la contraction des moyens fictifs de circulation sera évidemment moins sentie, s'il y en a de réels en quan-

tité suffisante pour prendre leur place. Eh bien, il paraît évident qu'avec l'étalon d'or, on aura dans un même pays une circulation monétaire plus large qu'avec l'étalon d'argent qui exige l'emploi de coupures de billets de banque de 50 et de 20 fr.

Evidemment l'étalon d'or ne fera pas qu'un pays qui est généralement débiteur vis-à-vis de l'étranger, comme c'est le cas pour l'Amérique, puisse conserver une circulation métallique toujours bien fournie; il ne fera pas non plus qu'un pays qui a l'habitude de faire des affaires avec peu de numéraire, comme l'Angleterre, ait autant de métaux précieux en circulation que la France, qui n'a point cette habitude au même degré. Mais il paraît certain que dans un même pays, toutes choses égales d'ailleurs, l'étalon d'or amènera une circulation métallique plus abondante et beaucoup moins sujette aux oscillations que l'étalon d'argent.

L'emploi plus général des billets qui résulte de l'étalon d'argent présente, il est vrai, des avantages: il donne de grands bénéfices à la banque d'émission et il épargne le frai sur une plus grande somme d'écus. Mais ces deux avantages compensent-ils le danger plus grand des crises et des oscillations dans les prix qui résultent de la variation dans la quantité du numéraire en circulation? Evidemment non. Quoi qu'il en soit, il suffit qu'on ait vu que le reproche fait à l'or d'être une mesure variable des valeurs peut être adressé avec plus de force encore à l'argent. L'instrument de circulation d'or est sujet à une dépréciation probable plus grande que l'instrument de circulation d'argent au bout d'un certain temps, mais le premier est moins sujet que le dernier à des variations irrégulières et imprévues, qui sont les plus gênantes pour le commerce et pour l'industrie.

(1) Cité par M. Chevalier. — LA MONNAIE, Sect. IV, Ch. III.

VII.

L'étalon d'or présente encore d'autres avantages. De nos jours, les grands travaux d'un pays ne sont plus alimentés seulement par les seuls capitaux de ce pays, mais par ceux de l'Europe entière. Pour opérer les versements nécessaires à de vastes entreprises, comme celles inaugurées par les divers Crédits mobiliers et par les grandes Sociétés de chemins de fer, le billet de banque ne peut servir, car il n'a de valeur que dans les limites de l'Etat qui l'a créé : il faut donc du numéraire ; mais ces versements de numéraire seront bien plus faciles, si l'on peut puiser dans une large circulation d'or que s'il faut s'adresser à une circulation d'argent, déjà réduite à son *minimum*.

Les métaux précieux tendent à quitter l'Europe et à se diriger vers l'Asie. C'est un fait qui remonte à la plus haute antiquité. Pline estimait que les Romains envoyaient tous les ans aux Indes 50 millions de sesterces. Dans ces dernières années l'exportation s'est élevée, à près d'un demi milliard de francs par année, et rien ne fait prévoir un changement dans la balance du commerce entre l'Asie et l'Europe. On peut comparer ces puissants fleuves métalliques qui venant de l'Amérique et de l'Australie circulent dans le monde commercial, à ces grands courants, qui, sillonnant les Océans, en portent toujours les eaux dans le même sens. Mais lorsque le réservoir européen et notamment la France seront épuisés d'argent, il est clair que les pays à étalon d'argent ne conserveront ce métal que renchéri de toute la prime que le commerce est disposé à payer pour solder ses achats en Asie. Or cette

prime peut s'élever très-haut, et plus elle s'élèvera, moins il nous restera de numéraire et plus ce qu'il en restera, haussera de valeur. Ce seront alors, en réalité, l'Etat et tous les débiteurs qui payeront une prime pour satisfaire leurs créanciers. Déjà en ce moment il est probable que si l'ancien rapport entre l'or et l'argent est rompu, c'est plutôt par une hausse de l'argent que par une baisse de l'or. L'or n'a pas encore suffisamment rempli les canaux de la circulation européenne et américaine pour avoir pu s'avilir, tandis que l'argent, demandé à prime par le commerce anglais pour ses expéditions dans l'Inde et en Chine, a dû nécessairement enchérir. (1)

Quand on vante l'excellence d'un système d'une manière absolue, il faut alors, comme le dit très-bien M. Michel Chevalier, accepter l'hypothèse que chacun l'adoptera. Or que serait-il arrivé si tous les pays, démonétisant l'or, n'avaient gardé que l'étalon d'argent ? Il en serait résulté que la découverte des placers de la Californie et de l'Australie n'aurait été d'aucune utilité, au moins pour faciliter les échanges

(1) Un député ayant émis cette opinion au sein de la Chambre des Représentants, on lui a répondu en riant que la baisse de l'or était la même chose que la hausse de l'argent. C'est une erreur. Quand le rapport entre deux termes change, on peut très-bien demander si l'un a baissé ou l'autre haussé. Dans le *Chap. IV, Sect. 8 de LA MONNAIE*, M. Michel Chevalier nous montre comment on peut chercher lequel des deux métaux précieux a changé de valeur. Cette recherche n'a d'intérêt pratique que pour les relations des débiteurs et des créanciers. — L'auteur de la brochure sur la *Situation monétaire de la Suisse*, traduite par M. Malou, donne des raisons assez plausibles pour montrer que c'est l'or qui a haussé.

et pour stimuler les entreprises de l'industrie et du commerce. Les économistes logiques, qui ont prétendu que les métaux précieux arrivés d'Amérique au XVI^e siècle n'ont point aidé au développement industriel et commercial qui a signalé cette époque, sont forcés de déclarer qu'aujourd'hui cet or, dont les hommes d'affaires saluent l'arrivée avec tant de satisfaction, n'apporte que des perturbations et nul avantage. Mais quand l'esprit de système arrive à une conclusion qui choque si manifestement la conviction de tous ceux qui dans leur expérience journalière voient les faits de près, cet esprit doit éveiller une légitime défiance.

Ceux, au contraire, qui pensent avec d'autres économistes comme Coquelin, Blanqui et Rossi, que les métaux précieux de l'Amérique ont stimulé le travail au XVI^e siècle, doivent admettre, ce qui paraît évident, que l'or de la Californie, a également favorisé ce prodigieux développement du travail auquel nous assistons depuis 1850. Mais si cette dernière opinion est vraie, il en résulte incontestablement que tout pays qui parviendrait à repousser l'or, se priverait des avantages de la découverte des *placers*, découverte qui serait pour lui comme non-avenue.

L'or au XVI^e siècle n'a pas seulement favorisé la production, il a aussi élevé la classe des producteurs, car il n'y a aucun fait économique qui n'ait ses conséquences politiques. Rossi fait très-bien remarquer que les métaux précieux de l'Amérique ont contribué à l'élévation de la bourgeoisie, qui depuis le XVI^e siècle grandit rapidement et d'une manière continue, jusqu'au moment où elle triomphe en 1789. « La classe moyenne, dit-il, forte de ses richesses et de son développement intellectuel et matériel, a osé regarder en face les vieilles aristocraties et leur dire

durement : aujourd'hui, c'est mon tour. » Au XIX^e siècle, l'or doit aider aussi, pour sa part, au triomphe définitif et général des principes de 1789. En effet, s'il est vrai qu'il favorise la production et les échanges, il s'en suit qu'il doit éléver tous ceux qui produisent et abaisser relativement ceux qui ne produisent pas. Et ce résultat, amené par les découvertes modernes, sera vu avec joie par quiconque veut que l'aisance et le bien-être soient la récompense du travail. C'est pourquoi l'on peut dire, sans exagération, que l'or est maintenant la monnaie de la vraie démocratie, c'est-à-dire de la démocratie du travail.

Mais, répondra-t-on, c'est précisément dans l'intérêt des ouvriers que nous repoussons l'or; car leur salaire étant fixé à une certaine somme de numéraire, si la monnaie perd de sa valeur, leur salaire diminuera, non en apparence, mais en réalité, car il achètera moins d'objets de consommation. Si cette objection était fondée, elle suffirait, suivant nous, pour faire repousser l'or, car il n'y a rien qui mérite davantage la sollicitude du législateur, que le sort de ceux dont les forces appliquées aux dons de la nature produisent toute richesse. Mais quand on examine de près cette considération, on ne peut y attacher une grande importance. Autrefois, quand tout était réglementé et que l'industrie sans grande secousse mais sans grande activité, suivait pendant des années sa paisible ornière, les salaires ont pu ne pas hausser aussi vite que baissait le numéraire, et de cette perturbation il a dû résulter quelques souffrances pour les classes ouvrières.

Mais aujourd'hui, sous un régime de liberté et d'incessantes innovations, plus rien de semblable ne peut se produire. Les salaires haussent et baissent suivant la demande du travail ; la concurrence agit

sur le taux des salaires aussi librement à peu près que sur le prix des marchandises. Grâce au développement de toutes les industries et même de l'agriculture en Belgique, depuis dix ans, le taux des salaires a haussé d'au moins un quart en moyenne, de sorte que si cette moyenne s'élevait alors à 400 fr., elle doit être aujourd'hui de 500 fr. par an. Si l'or a baissé de 1 p. c. pendant ces dix ans, il en est résulté une baisse annuelle de 10 centimes par 100 fr., soit de 50 centimes par an sur un salaire de 500 fr. La baisse sur la monnaie ne produit donc pour l'ouvrier qu'un inconvénient presqu'imperceptible, en comparaison de la hausse des salaires, suite du développement de l'industrie.

Si donc l'abondance de l'or a pour effet, comme l'histoire le prouve, de stimuler les entreprises en facilitant les échanges, il s'en suit manifestement que la prospérité de l'industrie aura pour effet une demande de bras qui fera hausser le salaire réel beaucoup plus quela dépréciation de l'or ne le fera baisser. Par conséquent, l'adoption de l'étalon d'or, qui peut nuire aux rentiers, sera, dans une certaine mesure, aussi avantageuse aux maîtres qu'aux ouvriers; car ici leur intérêt est le même, c'est la plus grande activité possible imprimée aux échanges et à la production.

Il y a encore plusieurs motifs à faire valoir en faveur de l'étalon d'or. Je n'en citerai plus qu'un seul avant de terminer cet ordre de considérations. Les trois plus grands pays commerciaux du monde, l'Angleterre, l'Amérique et la France, lesquels sont aussi ceux avec qui nous faisons incomparablement le plus d'affaires ont, en fait, tous les trois une circulation d'or. Or n'est-il pas désirable que nous ayons le même instrument monétaire que ces trois grands pays, non-seulement

pour faciliter les règlements du change, mais aussi pour qu'en cas de nécessité nous puissions puiser le numéraire nécessaire dans une vaste mer d'or, comme nous l'avons fait en 1848 en appelant les souverains anglais, plutôt que dans un petit réservoir d'argent? La réponse à cette question ne paraît pas douteuse. On reproche, il est vrai, à l'or de se cacher plus vite en temps de crise, ce qui était exact en France, quand l'or, même en temps ordinaire, était à prime, mais ce qui devient douteux dès que l'or est une monnaie abondamment répandue dans la circulation. D'autre part, l'or passe plus facilement d'un pays dans un autre, et en outre, avec l'étalon d'or, la réserve métallique sera plus grande dans chaque pays qu'avec l'étalon d'argent. Ainsi tout considéré, l'avantage d'avoir l'or comme base de la circulation, en commun avec les grands pays commerciaux reste entier.

Il se fait en ce moment, on le sait, parmi les hommes éclairés de toutes les nations un sérieux travail pour arriver à faire adopter partout le même système de poids et mesures et de monnaie. Dès lors, serait-il maintenant bien opportun de repousser l'étalon monétaire adopté dans les Etats, qui nécessairement, par leur importance, feront triompher leur système dans la grande réforme qu'on s'efforce de réaliser? Jusqu'à présent nous avions, comme le Piémont, comme la Suisse, mis en vigueur les lois monétaires de la France et il en résultait, pour le commerce, d'incontestables facilités. Aujourd'hui nous répudions en partie le système français, mais sans nous rapprocher de celui des autres pays qui nous entourent. Cet isolement, pour un petit pays comme le nôtre, n'est favorable ni aux transactions internationales dans le présent, ni aux réformes générales dans l'avenir.

Des considérations qui précèdent résulte clairement, nous semble-t-il, qu'en Belgique, pour servir d'instrument aux échanges, l'or est de beaucoup préférable à l'argent.

VIII.

Indépendamment de la question économique, le choix de l'étalement monétaire soulève encore une question juridique. Il ne suffit pas de montrer que l'or est un meilleur instrument d'échange, il faut en outre prouver que dans les circonstances actuelles, la Belgique peut y revenir sans injustice. C'est ce que j'essaierai de faire maintenant, et il me semble que si la question économique a laissé dans l'esprit du lecteur quelques doutes provenant des éléments incertains du débat, il n'en sera pas de même dans l'examen de la question juridique.

Et d'abord écartons avant tout un déplorable abus de langage. On a accusé au sein de la Chambre les partisans de l'étalement d'or de vouloir sanctionner le vol. Certes, chaque fois que le législateur modifie, de quelque façon que ce soit, les lois monétaires, il jette une certaine perturbation dans l'exécution des contrats conclus sous l'empire de ces lois. Mais si ces modifications faites dans l'intérêt général lèsent plus ou moins quelques intérêts privés, peut-on en conclure que c'est consacrer le vol? En ce cas, tout gouvernement qui donne cours forcé aux billets de banque, organise le vol, car il enlève aux créanciers le droit de toucher le numéraire dont ils ont expressément stipulé le payement! Mais alors, le gouvernement belge de 1848, en obligeant les créanciers à recevoir le souverain anglais pour une valeur notoirement supérieure à sa valeur intrinsèque, sanc-

tionnait donc le vol! Ce sont là de ces exagérations naturelles à l'esprit de parti auquel on les pardonne volontiers, mais très-peu faites pour éclaircir les questions économiques. Ce sont de gros mots qu'il faudrait toujours s'interdire en ces sortes de débats, car si on les prenait à la lettre, il en résulterait que tous les Etats ont tour à tour et récemment encore décrété le vol, proposition qu'il n'est point, semble-t-il, nécessaire de trop répéter.

Quel est le devoir du gouvernement en fait de législation monétaire? C'est certainement de la modifier *le moins possible*. Pourquoi? Parce que toute modification change les conditions des contrats qui ont pour objet un payement en numéraire. Voilà incontestablement ce que la justice commande en cette matière.

Mais le gouvernement belge, enlevant à l'or, en 1849, le cours légal dont cette monnaie avait joui depuis le commencement du siècle, a évidemment modifié les conditions des contrats conclus jusqu'alors. Je ne dis pas que la loi n'avait pas le droit d'ôter le cours légal à l'or et qu'elle volait les débiteurs. Je dis seulement qu'elle rendait désormais leurs obligations plus dures. En effet, quelle était la situation du débiteur en Belgique jusqu'au 11 août 1854, date de la démonétisation complète de toute monnaie d'or? Ecoutez sur ce point intéressant le rapporteur de la Commission : Sous les législations identiques du 7 germinal an XI et du 5 juin 1832, « il est incontestable que le débiteur d'un franc peut aussi bien se libérer par un poids d'or que par un poids d'argent. En vertu des dispositions mêmes de la loi, que les énonciations de ces documents ne peuvent altérer, toute obligation de payer une somme est, pour parler le langage juridique, une obligation alternative au choix du dé-

biteur dont l'objet est un poids d'or ou d'argent.»

Ainsi donc jusqu'en 1854, si l'un ou l'autre métal venait à baisser, cette circonstance ne modifiait point les obligations contractées : le débiteur avait le droit de payer, soit en or, soit en argent. La chance d'une baisse était un avantage éventuel qui était dans les conditions mêmes du contrat.

Quand une obligation est alternative au choix du débiteur, il est évident que le créancier ne peut faire annuler ce contrat sous prétexte qu'il n'avait pas prévu une baisse inattendue survenue sur l'un des objets de l'obligation. Je m'engage à vous livrer au bout de l'an 100 kilos de sucre ou 100 kilos de café à mon choix : si dans le cours de l'année le sucre baisse plus que le café, je vous livrerai 100 kilos de sucre et vous n'aurez point à réclamer, quoique ni vous ni moi n'ayons prévu la baisse, au moment du contrat.

Si ces principes sont vrais, et qui pourrait les contester ? il en résulte clairement que le législateur belge en enlevant aux débiteurs, par la démonétisation de l'or, le droit qu'ils avaient acquis, au moment du contrat, de profiter de la baisse éventuelle que pouvait subir soit l'or, soit l'argent, a fait tort aux débiteurs. En agissant ainsi il a manqué aux principes de prudence et d'équité qui, en matière de monnaie, exigent que la loi ne modifie en rien la législation établie, à moins de nécessité absolue.

Au nom de la stricte justice et au nom des débiteurs, on peut donc demander la remise en vigueur de la législation de l'an XI et de 1832.

Il est singulier que tant de voix s'élèvent en faveur des créanciers et aucune en faveur des débiteurs.

Mais, objectera-t-on, remettre en vigueur la loi de 1832, c'est reprendre le double étalon condamné par tous les économistes.

Quoiqu'il y ait beaucoup à dire sur ce point, il vaudrait mieux peut-être, au point de vue économique, adopter franchement le système anglais ou américain. Mais au point de vue juridique et en vue du respect dû aux contrats, il est préférable, dans les limites du possible, d'en revenir à la législation monétaire qui a régné dans le pays pendant tant d'années.

Examinons si les inconvénients qui peuvent résulter de cette mesure dictée par l'équité, sont tels qu'il faille reculer devant son adoption.

Plusieurs objections se présentent. Sous l'empire de la loi de 1832, dit-on, nous verrons se produire en Belgique les mêmes faits qu'on observe en France. L'or envahira la circulation, l'argent sortira du pays.

Cela est en effet probable, mais en battant des pièces d'or de 5, 10 et 20 fr. et des pièces d'argent de un franc, de deux francs et d'un demi-franc, à un titre peu élevé, mais toujours échangeables contre de la monnaie d'or, on aurait un instrument des échanges parfaitement approprié aux petits et aux gros payements, et la circulation se ferait sans nul embarras.

Les pièces de cinq francs seraient rares, comme l'étaient les napoléons avant 1848. Ceux qui voudraient en avoir payeraient une prime plus ou moins forte ou en feraient battre pour leur compte. Mais il n'y aurait nulle nécessité d'y avoir recours, attendu que la monnaie d'or suffirait amplement aux besoins des échanges. Ainsi donc le retour à la législation monétaire de 1832, complétée par la fabrication du billet d'argent et d'argentan proposée par la Commission, loin de gêner la circulation, la rendrait incontestablement plus facile. Et c'est là le point capital, car ne l'oublions pas, le service que la grande majorité

des hommes attend de la monnaie est celui qu'elle rend, non comme marchandise, mais comme instrument d'échange.

Mais dit-on, si vous permettez de battre de la monnaie d'or, on exporterá la monnaie d'argent en la remplaçant par un équivalent nominal d'une valeur intrinsèque moindre.— On peut répondre que ce remplacement de l'argent par l'or est déjà à moitié accompli, qu'il se poursuit en ce moment et que les mesures proposées par la Commission auraient pour effet de l'accélérer encore davantage. Mais il y a un moyen d'échapper en grande partie à la perte légère qui résulterait du retour à la législation de 1832. Il suffit que l'Etat et la Banque nationale fassent eux-mêmes, chacun pour la part qui lui appartient dans l'encaisse, l'opération que feraient les banquiers et les changeurs: qu'au moyen de leur argent ils achètent de l'or pour le faire monnayer et ils réaliseront le petit bénéfice attaché à cette opération. Si les particuliers imitent l'Etat, le résultat sera le même. La Belgique ne perd rien: elle vend son argent pour de l'or au taux du jour, et, comme dans tout autre commerce, ceux qui possèdent les marchandises et qui les vendent touchent les profits de la transaction. Mais, objecte-t-on, on lèse ainsi les créanciers. Il semble que si l'on replace les créanciers sous l'empire des mêmes lois qui régissaient le contrat au moment où il a été conclu, ils n'ont aucun droit de se plaindre, droit qu'ont eu certainement les débiteurs, quand on a modifié arbitrairement la législation monétaire à leur détriment.

Mais voyons de plus près le tort que peut faire aux créanciers le retour à la législation de 1832. La question n'a d'importance que pour les détenteurs de la dette publique, car toutes les autres créances sont à court terme et le prêteur d'argent, s'il craint une

dépréciation du numéraire, peut stipuler une légère indemnité annuelle, clause qui ne manquera pas de s'introduire généralement et qui se traduira, toutes choses égales d'ailleurs, par une certaine augmentation de l'intérêt. Les créanciers de l'Etat sont les seuls qui ne puissent demander le remboursement, ni par conséquent modifier les stipulations du prêt.

Mais d'abord l'amortissement éteint peu à peu les anciens emprunts qui seront tous remboursés avant que la dépréciation de l'or ne soit très-grande.

En second lieu, si la rente donne $4\frac{1}{2}$ p. c. net, tandis que la terre ne donne pas même un revenu de 3 p. c. grisé de mille frais: entretien des bâtiments, perte sur les fermages, etc., c'est évidemment parce que chacun a prévu que le numéraire se déprécierait. Par conséquent, quand l'éventualité défavorable qui fait que les rentiers touchent un intérêt très élevé vient à se réaliser et à rétablir l'équilibre avec le revenu de la terre, ils ne sont nullement en droit de s'en plaindre, d'autant moins qu'ils ont plus d'un moyen d'échapper à la perte éventuelle que peut leur faire subir la dépréciation du numéraire (1).

Ainsi donc le retour à la législation de 1832, équi-

(1) Le paiement de l'intérêt en or doit exercer une bien légère influence sur la valeur des fonds publics, puisque nous voyons le 3% anglais presqu'au pair. D'ailleurs, les rentiers veulent-ils éviter même la perte qui peut résulter de la dépréciation du numéraire, qu'ils prennent des obligations de chemin de fer, qui achetés à 300 fr., donnent un intérêt annuel de 5% et qui, garantissant un remboursement de 500 fr., assurent au créancier une plus-value de 200 fr., pour faire face à la dépréciation de l'or. Ils peuvent aussi, comme le leur conseille M. Michel Chevalier, s'intéresser dans des entreprises industrielles et aider ainsi à développer les forces productives du pays.

table en elle-même, n'occasionnerait aux créanciers aucune perte sérieuse qu'ils n'aient dû prévoir et à laquelle ils ne puissent se soustraire.

En tout cas, si par nécessité, et non par choix comme on l'a fait en 1849 et en 1854, il fallait modifier la législation monétaire, mieux vaudrait de toute façon la changer dans l'intérêt éventuel des débiteurs que dans celui des créanciers, car les débiteurs, y compris les contribuables, appartiennent en général aux classes productives, les créanciers aux classes improductives. (4).

Remarquons d'ailleurs que les prêteurs au moment où ils ont livré leurs fonds, ont pu donner à leur choix de l'argent ou de l'or et qu'ils ont donné en effet non le métal qui était le plus cher, mais celui qui l'était le moins. Quand la pièce d'or de 10 florins était surévaluée, ils l'ont prise pour opérer leurs prêts à l'Etat et aux particuliers, et quand la pièce de cinq francs valait moins que le napoléon, ils n'auraient pas admis qu'on exigeat d'eux des paiements en napoléons. Parce qu'aujourd'hui c'est l'or qui baisse ou qui baissera probablement, en est-ce moins une prétention exorbitante de vouloir enlever aux débiteurs une faculté dont ils ont usé eux-mêmes et d'exiger qu'on rembourse les créanciers dans le métal le plus cher, tandis qu'eux ont livré celui qui était à meilleur compte ?

(1) En Hollande, où la classe qui dirige les affaires publiques possède beaucoup de fonds publics, on s'est hâte d'adopter l'étaillon d'argent, sans faire attention qu'on enlevait ainsi aux contribuables le droit acquis au moment de l'emprunt de payer l'intérêt en or ou en argent au choix du débiteur. On a eu égard ainsi plus aux intérêts des rentiers qu'aux prescriptions de la justice.

Mais sans examiner d'autres points accessoires, le principe bien simple que nous avons déjà mentionné résout la question ; IL NE FAUT JAMAIS MODIFIER LA LÉGISLATION MONÉTAIRE, SANS NÉCESSITÉ ABSOLUE. En 1849, on a violé ce principe. C'est une iniquité. Il est temps encore de la réparer en revenant sans retard à la législation précédente.

Quelques personnes, entr'autres M. J. Malou, conseillent au gouvernement, comme mesure de transition, de recevoir l'or français dans les caisses publiques au taux du jour. Indépendamment des difficultés pratiques et de l'agiotage qu'elle permettrait aux agents du trésor, (1) cette mesure semble mauvaise en elle-même. En effet elle rendrait plus générale la circulation de l'or en tant que marchandise d'une valeur variable ; et c'est précisément cette circulation de l'or sans cours légal qui excite les justes plaintes du commerce, car il est nécessaire que l'instrument des échanges ait une valeur fixe, afin de pouvoir servir à opérer tous les payements.

En cette matière les demi-mesures sont plus nuisibles qu'utiles. Si l'on croit fermement 1^e que l'étaillon d'argent unique vaut mieux que l'étaillon d'or et que le double étalon ; 2^e que tout en conservant les bases du système français, nous pourrons repousser l'or et garder une circulation en argent suffisante, alors il faut, si l'on n'a point égard à la question d'équité, s'en tenir fermement à l'argent et employer tous les moyens (y en a-t-il?) (2) pour s'opposer à l'in-

(1) V. sur ce point le rapport de la *Commission monétaire*.

(2) La foi de la Commission monétaire nous paraît bien faible sur ce point. « L'écart plus grand des deux francs (d'or et d'argent), laissera-t-il, au contraire, les masses

vaison de l'or. Loin de l'accepter dans les caisses de l'Etat, il ne faudrait même pas le coter dans le *Moniteur*, car c'est déjà contribuer à le faire circuler au cours du jour : grand mal, vu que tout l'or qui entre dans la circulation, n'importe à quel taux, en chasse pour une valeur égale d'argent.

Si, au contraire, on croit que l'étalement d'argent est insuffisant pour un pays très-commerçant et très-industrieux ou qu'il est impossible, en conservant les dénominations monétaires françaises, de repousser la monnaie française, alors il faut revenir franchement et sans délai à la législation de 1832. De cette façon il sera donné satisfaction à la justice et à l'intérêt légitime des débiteurs. Nul n'aura droit de se plaindre, on mettra un terme aux réclamations fondées du commerce et de l'industrie et l'Etat pourra éviter la perte légère qui peut résulter de la transition du régime nouveau au régime ancien.

IX.

Résumons rapidement l'étude que nous venons de faire ici.

Les commerçants, les industriels et presque tous les citoyens se plaignent de l'état actuel de notre circulation monétaire. Pourquoi ? Parce que la monnaie d'argent étant en quantité insuffisante, ils sont obligés de se servir de la monnaie d'or française, la-

aveuglées par les mots ne pas voir la différence des choses ? Alors, incontestablement l'invasion de l'or, sollicitée par un intérêt plus grand, sans qu'une résistance nouvelle y fasse obstacle, doit se développer encore. » « Quelles mesures y a-t-il à prendre pour opposer une digue au courant ? La Commission pose la question, mais elle n'y répond pas et pour un bon motif.

quelle n'étant point reçue en tout payement et n'ayant qu'une valeur variable, constitue un très-mauvais instrument d'échange.

Pour remédier à cette situation, il faudrait que l'on fit frapper des pièces de cinq francs, ce que nul ne fait, et que tout le monde sans exception refusât l'or à n'importe quel taux, sinon l'or entrant chasse l'argent.

En conservant le système monétaire français, sauf le cours légal de l'or, peut-on espérer un semblable accord ? Evidemment non, puisque les plus grands adversaires de l'or déclarent eux-mêmes qu'ils continueront à s'en servir, parce que ce métal est plus commode. La Commission avoue qu'elle n'ose pas compter qu'on repoussera l'or de la circulation.

Si l'on maintient la législation actuelle, il en résultera donc qu'il ne restera en Belgique que des pièces d'argent usées et en quantité à peine suffisante pour les payements à faire à l'Etat, et très-insuffisante pour les besoins des échanges.

Comment remédier à cette situation fâcheuse ?

On préconise différents moyens :

1^o Saisir et couper les pièces usées et en battre de neuves, comme le propose héroïquement la Commission. — Mais, ainsi qu'elle le prévoit elle-même, c'est accélérer l'exportation de l'argent et lever sur tous les habitants un tribut très-lourd au profit des changeurs qui enverront nos pièces neuves en Angleterre, en les remplaçant par les pièces usées qui circulent en France. C'est donc nous imposer des millions de vexations pour arriver à un résultat négatif ! C'est, en un mot, rendre la circulation monétaire trois ou quatre fois plus embarrassée qu'elle ne l'est déjà maintenant.

2^o Changer complètement notre système moné-

taire, nous éloigner du système français pour adopter celui de l'Allemagne ou de la Hollande.—Mais quand même les populations se prêteraient à cette expérience, que la Commission elle-même, si intrépide en ses résolutions, n'ose conseiller, ce serait jeter une perturbation profonde dans tous les contrats conclus depuis un demi siècle, perturbation qu'on désire, et avec raison, éviter à tout prix.

3^e Recevoir la monnaie française dans les caisses de l'Etat au taux variable du jour. — Mais ce serait pousser les agents du trésor dans l'agiotage, embrouiller toute comptabilité et généraliser la circulation de l'or *sans cours légal*, cause première de toutes les difficultés.

4^e Revenir tout simplement à la législation ancienne qui nous a régi avant 1815 et depuis 1832 et frapper de la monnaie d'or.

Oui, telle est la mesure à prendre. C'est la seule qui puisse nous faire sortir des embarras inextricables, dans lesquels nous sommes engagés; — c'est la seule conforme à la stricte équité, qui exige qu'on remette en vigueur la loi sous l'empire de laquelle se sont conclus presque tous les contrats à long terme encore en vigueur maintenant.

Cette mesure, réclamée au nom de la justice, répond aussi aux nécessités économiques.

En effet, il n'est pas exact de dire, comme l'ont fait certains économistes, qui du reste se contredisent (1)

(1) C'est ainsi, par exemple, que M. Michel Chevalier soutient tantôt que les métaux précieux de l'Amérique au XVII^e siècle n'ont point facilité les échanges « qui se faisaient aussi bien avec une plus petite quantité qu'avec une plus grande de numéraire », tantôt que aussi longtemps et pour autant qu'une nation ne se sert point de monnaie de papier et du crédit, « la quantité de monnaie qu'elle réclame pour

eux-mêmes, que les échanges se font aussi facilement quand le numéraire est rare, que quand il est abondant. — Les faits observés en temps de crise commerciale, en temps ordinaire sur tous les grands marchés du monde et aux époques où l'on découvre de nouvelles sources de métaux précieux, tous ces faits prouvent qu'aussi longtemps que les canaux de la circulation ne sont point complètement remplis, l'abondance du numéraire stimule la production et les échanges, de même que sa rareté les entrave. Donc tout système qui, comme celui proposé par la Commission monétaire, a pour conséquence de rendre le numéraire rare, est un mauvais système.

L'étalon unique a l'avantage d'être moins soumis aux chances de dépréciation. Le double étalon a l'avantage de mieux répondre aux besoins de la circulation. La préférence à accorder à l'un ou à l'autre système dépend des circonstances. Le respect dû aux contrats, dans la mesure du possible, doit engager la Belgique à remettre en vigueur la législation de 1832.

La monnaie d'or avec l'auxiliaire d'une bonne monnaie de billon en argent et en argentan serait un bien meilleur instrument d'échange que la monnaie d'argent.

Le seul avantage de l'argent, c'est qu'en *ce moment*, (1) il est probable que ce métal baissera moins rapides-

son usage va en augmentant à mesure qu'elle devient plus industrielle et plus riche. — On est fondé à dire, ajoute-t-il, qu'il est pour les sociétés un âge pendant lequel la multiplication de la monnaie est l'indice du progrès de la richesse et en donne la mesure. »

(1) « Je ne repousse pas absolument dit M. Michel Chevalier l'opinion de lord Liverpool quant à la plus grande fixité de

ment de valeur que l'or, — mais cet avantage est peu appréciable quand on considère la monnaie comme intermédiaire des échanges, car on obvie toujours par les stipulations des contrats à une baisse lente, régulière et prévue.

Mais d'autre part, l'argent a un inconvénient grave. Étant trop encombrant pour qu'on puisse s'en servir dans les transactions un peu importantes, il exige une très-grande émission de billets de Banque, même de très-petites coupures, et il rend ainsi l'intermédiaire total des échanges sujet à des variations constantes de quantité et par suite de valeur.

L'or est, en fait, l'éalon monétaire des grandes nations commerciales de l'univers, et il deviendra celui de la monnaie universelle, si on peut arriver un jour à réaliser cette importante réforme.

L'or est une monnaie commode, propre aux grandes affaires et aux pays avancés en civilisation. Avec l'éalon d'or on aura presque toujours une circulation largement fournie et par suite, toutes choses égales, la location du numéraire à bon marché, c'est-à-dire l'intérêt peu élevé.

Avec l'éalon d'argent, on ne frappera de numéraire en Belgique, que quand une nécessité absolue y obligera. Il en résultera que quand la ré-

l'or, pour de longues périodes. A cela il y a une raison tirée de ce que les procédés d'extraction de l'or, beaucoup plus simples que l'exploitation et le traitement des mines d'argent ne se prêtent pas à autant de perfectionnements; c'est donc un motif pour que, à l'égard de l'or la mobilité des frais de production soit moindre, quand on embrasse de longs intervalles de temps, pendant lesquels les arts peuvent faire des progrès. » Mais, remarque l'auteur, la croûte de la planète est trop peu explorée pour qu'on puisse rien prévoir de positif à ce sujet.

serve d'argent que possède la France sera épuisée, nous aurons une circulation toujours insuffisante et à la merci d'une variation défavorable dans le change.

Dans une certaine mesure, l'éalon d'or tendra à stimuler l'industrie et l'éalon d'argent à la gêner. L'argent peut donc être la monnaie de prédilection des classes improductives, mais l'or doit être celle des classes productives.

Au XVI^e siècle, l'abondance des métaux précieux a contribué à l'élévation de la bourgeoisie; au XIX^e elle contribuera probablement à l'élévation de tous ceux qui vivent par le travail. Par conséquent, quand on veut rendre l'argent rare et priver un pays du bien-fait providentiel des découvertes de l'Australie et de la Californie, on contrarie, dans cet ordre de faits, le mouvement émancipateur des temps modernes.

Ceux donc qui réclament dans leurs pétitions le retour à notre ancienne législation monétaire, demandent une chose juste et avantageuse à la prospérité du pays et ils se montrent pénétrés d'un sentiment plus éclairé des nécessités de notre époque et de notre pays que ceux qui les accusent d'ignorance et d'aveuglement.

ERRATUM.

Page 34, au lieu de Solon lisez: Lycurgue.

DU MÊME AUTEUR :

Études sur la liberté du commerce international.

Paris, Guillaumin, rue de Richelieu, 14.

Bruxelles, Ch. Muquardt.